



LE BUREAU
DES QUESTIONS
EXISTENTIELLES

Pourquoi la ville
de L'UNION
porte-t-elle ce nom ?

DÉSUNION. L'Union est un si joli nom pour une ville. Il évoque la fraternité, la concorde, l'harmonie entre les citoyens... Cela n'a pourtant pas toujours été le cas dans cette commune de Haute-Garonne.

Nous sommes au lendemain de la Révolution française, sur le grand chemin d'Albi, à la sortie de Toulouse. À l'Est de ce qui deviendra une route très fréquentée, se trouve le petit village de Belbèze ; à l'Ouest, celui de La Cornaudric. Appartenant à la même paroisse, les 300 âmes de ces deux bourgades vivent en parfaite harmonie. Au point que l'on décide de les réunir en une même commune, que l'on baptise Saint-Jean-de-Kyrié-Éleyson, du nom de sa seule église. « L'ensemble couvrait alors la superficie actuelle des villes de L'Union et de Saint-Jean, soit 1 200 hectares au total », précise Jean-François Bec, membre du comité Histoire et commémoration de la mairie de l'Union, élève du grand historien local Gilbert Floutard.

C'est dans l'église que se tiennent les conseils municipaux... Ce qui n'est pas vraiment du goût des révolutionnaires, « le directoire considérant que, depuis le règne de l'égalité et de la raison, toute présence dans les églises est d'une ridicule affreuse et l'apanage des malveillances », peut-on lire dans un arrêté du 6 décembre 1793. Dans ce même texte, le maire de la commune demande donc au Conseil général d'abandonner le nom de Saint-Jean-de-Kyrié-Éleyson « qui rappelle le souvenir de la superstition, au profit de celui de L'Union, plus conforme aux exigences des vrais amis de la République. »

Contrairement à ce qu'inspire le nouveau patronyme, ce choix ne fait pas l'unanimité : « On a un peu forcé la main aux habitants. Beaucoup étaient très attachés au nom de



leur paroisse », raconte Jean-François Bec. Et avec le temps, d'autres problèmes surgissent : « Ceux qui vivaient du mauvais côté du chemin boueux de la route d'Albi en avaient assez de se salir jusqu'aux genoux tous les dimanches pour aller à l'église. » D'autant qu'au milieu du XIX^e siècle, celle-ci commence à dépérir. On décide alors d'en ériger une nouvelle, et cette fois de l'autre côté de la fameuse route. « Une fois construite, on a considéré qu'il n'était pas normal d'avoir deux églises sur cette seule petite commune, que cela faisait trop de frais. On entreprit donc de démolir la première. Ce qui, évidemment, causa une grosse fâcherie. C'est ce que l'on appelle une querelle de clocher », résume le passionné d'histoire. La tension devient si forte entre les habitants qu'en 1868, le préfet de la Haute-Garonne y met un terme par décret, après référendum. C'est ainsi que la commune de L'Union est amputée de moitié et que celle de Saint-Jean voit le jour. « La véritable union aura finalement duré moins de 80 ans ! » conclut Jean-François Bec.

Philippe Salvador ✍

LE JOURNAL TOULOUSAIN

Jt

COMPRENDRE, S'INSPIRER, AGIR 1€

Exploitations agricoles

CHERCHENT REPRENEURS

© Hélène Ressayres / JT

JEUDI 17 > 23 OCTOBRE 2019 · N° 860

Remerciements à La Ferme de Borde Bio

LA FRANCE A DES SOLUTIONS

QU'ON SE LE DISE !

50 MÉDIAS PARTENAIRES

DU 14 AU 20 OCTOBRE, DÉCOUVREZ DES INITIATIVES CONSTRUCTIVES SUR VOS ONDES, SUR VOS ÉCRANS, DANS VOS JOURNAUX

WWW.FRANCEDESSOLUTIONS.FR

R 29141 - 0860-F 1,00€

C'EST L'HISTOIRE D'UNE REPRISE...

en deux temps

est édité par Scoparl News-Médias 3.1
32 Rue Riquet, 31000 Toulouse
Tél : 09.83.27.51.09
redaction@lejournaltoulouse.fr
Registre du commerce :
RCSB 803 281 880
N° Commission Paritaire:
1123 C 83361
ISSN : 2425.1151
Dépôt légal à parution
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
Rémi Demersseman
RÉDACTEUR EN CHEF :
Séverine Sarrat
redaction@lejournaltoulouse.fr
RÉDACTION :
Philippe Salvador, Nicolas Mathé, Nicolas Be-
laubre, Séverine Sarrat et Paul Périé.
CHEF DE PROJET WEB :
Fabien Pomiès
CORRECTION :
Thomas Gourdin
PHOTOGRAPHES :
Franck Alix et Hélène Ressayres
MAQUETTE :
Séverine Sarrat
IDENTITÉ VISUELLE :
www.cathycombarnous.fr
ANNONCES LÉGALES :
Tél. : 09.83.27.51.41
annonceslegales@lejournaltoulouse.fr
Le Journal Toulousain est habilité
à publier les annonces légales
et judiciaires en Haute Garonne
Tarif préfectoral 2019 : 4,16 € HT la ligne.
ABONNEMENT : 48 € pour 50 numéros
et le contenu numérique.
SERVICE COMMERCIAL
(annonces légales et parutions publicitaires) :
Véronique Lapeyre et Xavier Pamphile
Tél : 09.83.27.51.41
veronique.lapeyre@lejournaltoulouse.fr
IMPRESSION : Rotogaronne (France)
J.F.J. ROTOGARONNE
8, Route Mestre Marty
47310 ESTILLAC
Journal fondé en 1997 par André Gallego

Je me suis installé en 1982 comme éleveur et cultivateur sur le domaine de La Borie Maigre, dans le Tarn. Aujourd'hui, l'exploitation fonctionne. Je ne dis pas qu'elle génère un revenu mais elle fonctionne. À l'approche de la retraite, j'ai commencé à réfléchir à l'avenir de mes biens. La première difficulté, c'est le niveau des pensions. Et encore, avec 850 euros par mois, je peux m'estimer heureux. Du coup, nous sommes tentés de louer nos terres, de morceler... Ma fille voulant s'installer avec une ferme pédagogique, nous avons imaginé accueillir trois autres acteurs en élevage, en boulangerie-paysanne et en maraîchage, sur le reste des parcelles. Mais, au-delà de la complexité administrative et de la nécessité d'arrondir mes fins de mois, le plus difficile est encore de passer à l'action.

Il y a huit ans, j'ai fait une première tentative pour préparer la transmission avec un jeune qui me semblait partager mes idéaux. Mais je n'étais pas prêt à tourner la page. C'était un échec annoncé ! Quand on a passé 37 ans sur une exploitation, à la faire vivre et à la développer, l'idée de s'en séparer peut s'avérer très violente. Une ferme, ce n'est pas qu'un outil, c'est aussi un lieu de vie.

Il y a deux ans, j'ai enfin senti que le moment était venu. Du coup, nous avons fait paraître une annonce de recherche de candidats. Sur une trentaine d'appels, nous avons rencontré une quinzaine de personnes et retenu trois prétendants. C'est une plongée vertigineuse dans l'inconnu mais il faut accepter que nous soyons simplement des accompagnateurs sur des projets qui ne nous appartiennent plus. Aujourd'hui, j'ai enfin commencé à faire le deuil de mon troupeau.

Daniel Coutarel, 64 ans, ferme de La Borie Maigre dans le Tarn

Dacia Duster
à partir de
5€ /j⁽¹⁾
sans apport

+ 5 ans d'entretien OFFERTS⁽²⁾

⁽¹⁾ Soit 150 € par mois. LLD 61 mois

Tout. Simplement.

MODÈLE PRÉSENTÉ : DACIA DUSTER PRESTIGE BLUE dCi 115 4x2 AVEC OPTION À **6,99 €/JOUR**, SOIT 210 €/MOIS, SANS APPORT⁽³⁾, AVEC 5 ANS D'ENTRETIEN OFFERTS⁽²⁾.

(1) Exemple pour Dacia Duster Access TCe 100 4x2. 61 loyers de 150€ TTC quel que soit le nombre de jours par mois (soit 5€ TTC par jour pour un mois de 30 jours), hors malus écologique. (2) Location Longue Durée sur 61 mois pour un kilométrage maximum de 60000km. En fin de contrat, restitution du véhicule chez votre concessionnaire avec paiement des frais de remise à l'état standard et des kilomètres supplémentaires. Sous réserve d'acceptation par Dacia, SA au capital de 409355560€ - Siège social : 14 avenue du Pavé Neuf 93160 Nolsy-le-Grand - SIREN 702002221 RCS Bobigny. Offres non cumulables, réservées aux particuliers dans le réseau Dacia participant et valables du 1^{er} au 31 octobre 2019 pour toute commande d'un Dacia Duster neuf. (3) Pack Entretien Dacia offert dans le loyer sur 61 mois - 60000km (au 1^{er} des deux termes atteint). Voir détail de l'offre Pack Entretien en points de vente et sur dacia.fr. Le Pack Entretien peut être souscrit indépendamment de toute LLD aux conditions disponibles dans le réseau Dacia participant. (4) Au 1^{er} des deux termes atteint. **Gamme Dacia Duster : consommations mixtes min/max (NEDC corrigé) : 4,2/8,7 l/100km - émissions CO₂ min/max (NEDC corrigé) : 110/145 g/km.** À partir du 01/09/2017, certains véhicules neufs sont réceptionnés sur la base de la procédure d'essai harmonisée au niveau mondial pour les véhicules légers (WLTP), plus réaliste permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂. À partir du 01/09/2018, la procédure WLTP remplace le nouveau cycle européen de conduite (NEDC), utilisé précédemment. Les conditions d'essai étant plus réalistes, la consommation de carburant et les émissions de CO₂ mesurées selon WLTP sont, dans de nombreux cas, plus élevées que celles mesurées NEDC. Actuellement, la communication des valeurs NEDC est encore autorisée. En effet, pour les nouveaux véhicules déjà homologués selon WLTP, les valeurs sont converties en NEDC corrigé pour permettre une meilleure comparaison.

3 ans Garantie
OU 100 000 km⁽⁴⁾
Au premier des deux termes atteint

www.dacia.fr

CHARETTE. Souvent seuls dans leurs champs ou dans leurs étables, les paysans besognent pour nous nourrir. Après une vie dédiée à ce travail éreintant et peu rémunérateur, un ultime défi se présente à eux : vendre leur exploitation. Une épreuve difficile. Bon nombre ne trouvent pas de repreneur. Cette problématique sera justement au cœur de la quatrième édition de la Quinzaine de la transmission-reprise, organisée par les Chambres d'agriculture du 15 au 29 novembre. Le JT s'est lui aussi retroussé les manches et a récolté les idées de ceux qui œuvrent à la protection de ce métier menacé.



Jt

EXPLOITATIONS *cherchent*

La moitié des agriculteurs vont partir à la retraite dans les dix prochaines années, alerte la Mutualité sociale agricole (MSA). Un chiffre préoccupant alors que la France a déjà enregistré une baisse de 34% du nombre d'exploitations entre 1996 et 2017 et que le taux de renouvellement est toujours négatif. « Chaque année, nous comptons 14 000 installations pour 20 000 cessations d'activité. Cette situation est d'autant plus inquiétante que, dans l'agriculture, les entreprises sont peu fréquentes », souligne Dominique Bouvier, res-

« 14 000 installations pour 20 000 cessations d'activité chaque année »

pensable du service entreprise et installation à l'Assemblée permanente de Chambres d'agriculture (APCA).

Pourtant, le problème ne semble pas venir d'un manque de repreneurs. « Beaucoup de jeunes souhaitent s'installer », confirme Dominique Bouvier. L'explication serait plutôt à chercher dans la difficulté de faire correspondre les projets d'installation avec l'offre d'exploitations disponibles. « Nous sommes dans une période de transition entre deux modèles. L'agriculture productiviste et très mécanisée mise en place dans les années 1950 ne séduit plus les repreneurs qui se tournent vers

des productions moins intensives et plus diversifiées », précise David Fimat, coordinateur national sur la question de la transmission pour le réseau des Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture en milieu rural (Civam).

Mais au-delà de ce contexte général, la transmission d'une ferme comporte son lot de difficultés pratiques. Et, en premier lieu, les obstacles financiers. « Le faible niveau des retraites agricoles pousse les exploitants à voir la transmission comme une opportunité pour compléter leur retraite. De plus, l'attachement sentimental crée un décalage entre la valeur patrimoniale et la valeur économique de l'entreprise. Le prix de vente est un compromis entre les deux », souligne Lea Radzik, chargée d'études



Les chiffres-clés de l'agriculture

Le nombre d'exploitations en France



Profil des chefs d'exploitation agricole



51 ans
L'âge moyen



1250 €
Le revenu mensuel moyen



61 hectares
La superficie moyenne

Un tiers des agriculteurs gagnent moins de 350 €

Le nombre d'exploitations agricoles est en baisse

Bovins lait et mixtes



1 installation pour 2 départs

Bovins viande



2 installations pour 3 départs

Grandes cultures



3 installations pour 4 départs

« Nous sommes dans une période de transition entre deux modèles »

installation et transmission pour l'APCA. « Le fait que les fermes ne se transmettent plus dans le cadre familial pose également la question de l'habitation. Si les cédants veulent conserver leur logement, le repreneur se retrouvera dans l'impossibilité d'emménager sur son lieu de travail », ajoute David Fimat.

L'accès au capital et la difficulté de financer son projet peuvent aussi compliquer les installations. « Même si c'est très variable en fonction des régions et des productions, les coûts de reprise peuvent être très élevés. Pour pallier le manque de soutien financier, les repreneurs sont parfois obligés d'avoir recours à des investissements alternatifs ou participatifs. D'autant que la pression foncière, due à l'urbanisation

ou aux velléités d'agrandissement d'autres exploitations, fait grimper le prix des terres », complète Dominique Bouvier. Outre la disparition d'acteurs fondamentaux du tissu économique local, l'érosion du nombre d'exploitations agricoles pourrait avoir de nombreuses conséquences. « En réduisant nos capacités de production, nous nous exposerions à une plus grande dépendance aux exportations. Cela qui aurait un impact sur le coût, la diversité et la qualité des denrées alimentaires », avertit Dominique Bouvier.

Nicolas Belaubre ✍

AGRICOLES repreneurs

CONFIER *la clé des champs*

SEMIS. Claude Bontempi cherchait un repreneur pour son exploitation agricole. Dimitri Lobera cherchait une ferme à vendre pour s'installer. Leur rencontre s'est avérée fructueuse. L'histoire d'une transmission réussie, sur les hauteurs de Castelnau-d'Estrétefonds.

Jt



Juché sur un grand tracteur bleu, Dimitri Lobera s'apprête à creuser des tranchées pour enterrer les tuyaux permettant d'acheminer l'eau jusqu'aux serres. Quatre large tunnels de bâches blanches sous lesquelles vont être plantées des fraises en janvier prochain. C'est la toute nouvelle culture que le jeune agriculteur lance sur ses terres. « Une manière de diversifier les activités de l'exploitation sur laquelle nous cultivons déjà 140 hectares de céréales et 12 hectares d'asperges », précise-t-il. Une décision prise en tant que cogérant de la société civile d'exploitation agricole (SCEA) qu'il dirige désormais, avec son associé Arnaud Bontempi. Un statut qu'il a acquis en mai 2018 lorsqu'il a acheté 50 % des parts de Claude Bontempi, jusqu'alors exploitant exclusif de la SCEA. C'est à son départ à la retraite que ce dernier a choisi de passer la main à son fils Arnaud et à son employé agricole Dimitri. « Je suis né en 1945, il était temps de m'arrêter », ironise-t-il.

La transmission, il y pensait depuis un certain temps : « J'ai tenté de vendre une première fois, mais je n'ai reçu que des propositions de l'étranger qui sentaient l'arnaque ou bien des gens qui n'ont fait qu'une seule visite. Rien de sérieux. » Après une pause dans ses recherches, voyant le temps passer, Claude Bontempi a décidé de les relancer. De potentiels acquéreurs, originaires des Hauts-de-France, se sont manifestés. Les négociations allaient bon train, quand... Plus de nouvelles. Encore un échec. « De quoi se décourager », confie-t-il.

Et lorsque son ancien employé lui annonce qu'il quitte l'exploitation pour s'installer à son compte, l'exploitant doit lui trouver un remplaçant. Ce qui aurait pu se transformer en souci supplémentaire se révélera être une chance. L'une de ses connaissances lui parle d'un jeune stagiaire cherchant du travail. C'est ainsi que Dimitri Lobera intègre, en tant que salarié, la SCEA. Deux ans plus tard, après

avoir éprouvé sa motivation et ses compétences, Claude Bontempi avait trouvé son successeur. « Il savait tout ce qu'il devait savoir pour reprendre les rennes. Je l'ai formé petit à petit. Maintenant je pourrai me retirer », lance-t-il.

Mais l'agriculteur, désormais à la retraite, est toujours dans les parages. « Non pas pour surveiller mais pour aider, car la conjonc-

ture actuelle lui est défavorable », explique-t-il. « Le cours des céréales, qui constituent 50 % de notre chiffre d'affaires, est instable, même souvent à la baisse. Ceci s'ajoute aux périodes de sécheresse... Il est difficile de s'en sortir. Les ventes des fruits et légumes au marché-gare de Toulouse trois fois par semaine nous permettent tout juste d'être à l'équilibre », explique Dimitri Lobera, sous l'œil approbateur de son prédécesseur.

Alors, toute aide est la bienvenue. Qu'elle soit physique ou morale. « À mon époque, il suffisait de travailler, d'être vaillant, pour que l'exploitation fonctionne. Maintenant, il faut réfléchir. Il faut sans cesse s'interroger, prendre du recul sur les situations, trouver des alternatives face aux obstacles », constate Claude Bontempi. Son jeune successeur le concède : « Quand on a la tête dans le guidon, c'est rassurant de savoir qu'il est là. Il me conseille, me guide. »

Une transmission sous le signe de la bienveillance donc, sans anicroche. Certes, il y aura bien eu

« Quand j'ai la tête dans le guidon, c'est rassurant de savoir que mon prédécesseur est là »



© Franck AIXUT

LA TÊTE D'AMPOULE

Une transmission doit SE PRÉPARER PSYCHOLOGIQUEMENT

RELAIS. Comme une entreprise classique, une exploitation agricole se crée, vit, se développe, puis se transmet. Mais elle a ceci de particulier que sa cession inclut une grande part d'humain, trop souvent négligée. Le psychosociologue Dominique Lataste revient sur cette dimension cruciale.

Alors que se profile l'âge de la retraite, de nombreux agriculteurs se trouvent bien dépourvus lorsque vient le temps de la cession de leur exploitation. Si, pour certains, il ne s'agit-là que d'un capital à vendre au plus offrant, pour d'autres, ce n'est pas qu'une simple transaction financière mais une véritable transmission qui assurera la pérennité de la ferme. Une étape à anticiper d'autant plus sérieusement quand on sait que l'agriculture est le secteur d'activité où le taux de reproduction est le plus fort, l'accès aux terres étant difficile. La transmission est souvent la seule alternative à l'installation de nouveaux producteurs.

Si les deux-tiers s'effectuent dans le cadre familial, 30 à 40 % se font à destination d'un tiers. « C'est dans cette situation qu'une préparation est indispensable », estime Dominique Lataste, psychosociologue, spécialiste de la transmission d'exploitation agricole, « tant pour le cédant que pour le repreneur ». Selon lui, il convient d'anticiper cette étape trois à cinq ans à l'avance. Bien sûr sous le prisme professionnel, mais aussi psychologique.

Du côté du vendeur, « il est nécessaire de prendre la mesure de ce qui se joue, tout en gardant du recul. C'est pour nombre d'agriculteurs très difficile à faire », constate l'expert. Car la transmission est d'abord synonyme de retraite, période souvent anxiogène, surtout quand l'activité à la ferme est le principal centre d'intérêt de l'exploitant. Une forme de mort sociale à laquelle il ne veut pas se confronter. Il faut même repenser sa propre identité : « Lorsque le producteur vit sur les lieux, la maison, les terres, le potager, les bêtes, et les voisins constituent sa personnalité. S'il doit s'en séparer lors de la vente, il doit être prêt à se réinventer », avance Dominique Lataste, pour qui ce cheminement demande un appui psychologique. Pour finir, l'agriculteur doit accepter que le repreneur ait un projet différent du sien, soit par une volonté de développement, soit par un nouveau mode d'exploitation.

LA DIMENSION HUMAINE INTÉGRÉE AUX FORMATIONS

D'ailleurs, le psychosociologue explique qu'un travail similaire doit être effectué par l'acheteur : « Même si celui-ci aura réfléchi à un projet précis, il doit être capable de l'adapter. Il ne doit pas attendre non plus la ferme idéale pour s'installer, au risque de ne jamais la trouver. » Sans oublier qu'il faudra convaincre un agriculteur expérimenté de lui céder son bien...

Car une transmission est avant tout une histoire de rencontre et de confiance entre deux individus. Cette démarche est une véritable aventure humaine qui peut même être vécue comme une filiation professionnelle. Ce qui explique la complexité de l'acte si les parties n'y sont pas préparées. Une réflexion que Dominique Lataste a présentée au Conseil économique, social et environnemental : « J'y ai démontré que l'économie écrase la dimension psychologique. Les disparitions de petites fermes faute de transmission sont systématiquement justifiées par un manque de rentabilité. Pour moi, elles meurent en réalité d'un défaut de préparation. » Le spécialiste préconise donc d'intégrer ces considérations aux formations déjà existantes qui pour l'instant, privilégient l'administratif et le juridique.

Séverine Sarrat ✍

« Je me nourris de ses recommandations... Tout en assumant mes décisions »

quelques remarques, des discordances. « Des discussions » comme les appelle le septuagénaire. Notamment en termes d'organisation de travail, de recherche d'efficacité. « Je me nourris de ses recommandations... Tout en assumant mes décisions », résume Dimitri Lobera. L'expérience au service de l'audace de

la jeunesse. Une complémentarité qui porte ses fruits et qui a permis au jeune agriculteur de 26 ans de s'installer, sous la houlette d'un mentor, et à l'agriculteur à

la retraite de se retirer en douceur des affaires. « Je suis fatigué. J'ai envie de passer à autre chose... Il est prêt maintenant », estime Claude Bontempi. « J'ai confiance ! » Un sentiment qu'il nourrit à l'égard de son successeur depuis longtemps – allant jusqu'à lui accorder un crédit vendeur lors de l'achat des parts. Et qui semble être réciproque : « Claude a été d'une aide précieuse et ses conseils m'ont permis de faire les bons choix », conclut Dimitri Lobera. Faisant ainsi d'une simple rencontre professionnelle entre deux exploitants, une transmission quasi-familiale et une belle aventure humaine.

Séverine Sarrat ✍

Jt

DOMINIQUE LATASTE

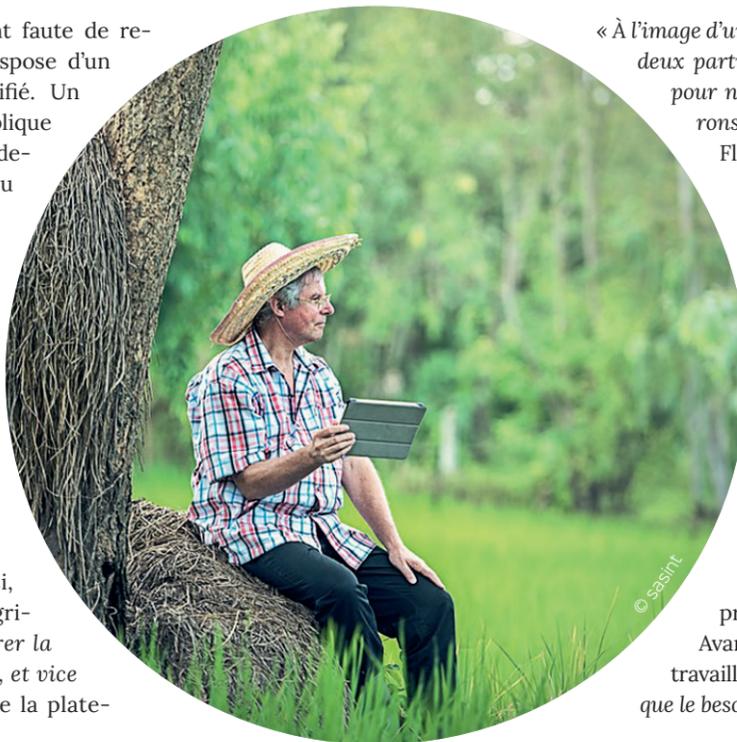
Psychosociologue, il est formateur à la transmission d'exploitations agricoles au cabinet Autrement Dit, situé dans la Loire. Il est également chercheur associé à l'université Paul-Valéry Montpellier 3.



Agri cherche agri : une plateforme de RENCONTRE PROFESSIONNELLE

De nombreuses fermes disparaissent faute de repreneurs. Pour autant, la France dispose d'un territoire agricole dense et diversifié. Un paradoxe que Floriane Chiraud explique par l'éloignement de l'offre et de la demande. Cette ancienne banquière du Crédit Agricole est devenue l'intermédiaire entre les deux, au travers d'une plateforme Internet de mise en relation.

Baptisé Agri cherche agri, le site propose aux agriculteurs souhaitant vendre leur exploitation d'y déposer une annonce que les potentiels acheteurs pourront consulter. À l'inverse, les producteurs à la recherche de fermes pour s'installer peuvent poster les caractéristiques de leur projet. Ainsi, à la manière d'un Leboncoin de l'agriculture, « l'offre peut enfin rencontrer la demande, rapidement et simplement, et vice et versa », explique la fondatrice de la plateforme.



« À l'image d'une agence immobilière, nous mettons les deux parties en contact, nous les accompagnons pour négocier la transaction, puis nous assurons le suivi de la transmission », précise Floriane Chiraud. Car la mise en relation n'est que la première étape du processus. « Nous aidons les jeunes producteurs à monter des dossiers bancaires, à trouver du matériel à bon prix ou d'occasion... », poursuit-elle. « De même, nous conseillons les vendeurs afin de rendre leur bien plus attractif. Nous tenons à leur disposition un expert foncier pour estimer sa valeur et pouvons même effectuer des prises de vue par drone. »

La version finale de Agri cherche agri sera disponible en décembre prochain, principalement en région Occitanie. Avant même le lancement, Floriane Chiraud travaille déjà sur cinq dossiers. « C'est la preuve que le besoin existe. »

Séverine Sarrat ✍

Jt



LES CAFÉS TRANSMISSIONS du Fadear

Lors de la vente ou la reprise d'une exploitation agricole, le contact peut s'avérer déterminant. Les Cafés Transmissions offrent des temps d'échanges entre cédants, porteurs de projets et intervenants spécialisés. Ces réunions conviviales sont en général organisées dans une ferme et en partenariat avec l'Association pour le développement de l'emploi agricole et rural (Adear). C'est l'occasion pour ceux qui envisagent de prendre leur retraite de partager leurs inquiétudes et d'aborder les points essentiels de ce moment décisif de la vie de leur exploitation.

✍ agriculturepaysanne.org



© Ivo Nápřin

FARM DATING : dix minutes pour trouver un repreneur

S'inspirant des speed dating et job dating, la Chambre d'agriculture fait le pari de mettre en relation exploitants en fin d'activité et repreneurs potentiels lors de journées de rencontres collectives : les farm dating. Au cours d'entretiens individuels d'une dizaine de minutes, le cédant est invité à présenter son exploitation ainsi que les conditions de transmission à un éventuel repreneur. Celui-ci pourra alors préciser le projet qu'il souhaite développer sur la ferme. Après cette prise de contact, les deux parties pourront se revoir pour approfondir les détails.



"STOCKER" SES TERRES pendant cinq ans avec la Safer

Une transmission peut s'avérer plus longue que prévu et ne pas être aboutie au moment du départ à la retraite. Pour éviter que les terres restent inexploitées et de voir ainsi la valeur de la ferme chuter, la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) propose de constituer une réserve foncière. Sur une période de cinq ans, renouvelable sous conditions, la Safer Occitanie se charge de faire exploiter provisoirement les biens du futur cédant par un tiers (convention d'occupation précaire).

✍ safer-occitanie.com



© DR



VOUS ALLEZ EN ENTENDRE PARLER

Terre de liens : un ENGAGEMENT capital

Sortir les terres agricoles de la spéculation et soutenir des projets d'installation en agriculture biologique. Tel est l'objectif de Terre de liens. Cette société par actions, gérée par une association éponyme, a pour vocation principale est d'acheter collectivement des exploitations vouées à disparaître avant de les confier en fermage à de jeunes producteurs engagés dans une démarche respectueuse de l'environnement. « Ce mouvement a été lancé par des paysans qui avaient du mal à transmettre leurs terres, après avoir été confrontés toute leur vie au problème de l'accès au foncier. Le rachat collectif offre à ceux qui souhaitent s'installer la possibilité d'accéder à la terre sans avoir à l'acquérir », rappelle François Calvet, administrateur de l'association en Midi-Pyrénées. Ce dernier a d'ailleurs lui-même transmis son exploitation par ce biais, quand il a pris sa retraite. Au-

jourd'hui, grâce à des dons privés et à l'engagement de 24 000 épargnants citoyens et solidaires, cette structure a pu acheter près de 200 fermes en France, dans lesquelles sont établis 430 agriculteurs. « Nous n'achetons une propriété que lorsque nous avons identifié un ou plusieurs porteurs de projet. L'installation doit se faire en bio, être rentable et créatrice d'emploi. Ensuite, nous proposons des baux environnementaux, particulièrement contraignants en termes de protection de la biodiversité », précise l'ancien agriculteur-fromager. Une partie des dons gérés par la fondation Terre de liens est également investie dans la rénovation des lieux d'habitation. L'achat des troupeaux ou de matériel restant à la charge des exploitants. « La fondation ne peut pas revendre les terres acquises avec des dons. Le but est de garder cette propriété dans la sphère collective. Pour éviter la spéculation, les parts de la société ne sont pas monnayables sur le marché et les sociétaires ne perçoivent pas de dividendes ou d'intérêts. Ils peuvent toutefois être éligibles à des crédits d'impôt », précise l'administrateur.

Nicolas Belaubre



Jt



IODINES

Voiture électrique en libre service ou avec voiturier



Sans abonnement - Stationnement libre et gratuit*



Télécharger dans
l'App Store

iodines.fr

05 82 08 52 70



DISPONIBLE SUR
Google Play

* sur la voirie dans la zone de libre service

Les « BONNES NOUVELLES » du président de la métropole

ORIENTATIONS. Entre « bonnes nouvelles » et lancement du débat d'orientation budgétaire 2020, le conseil métropolitain du 10 octobre avait un petit parfum de précampagne électorale.

Le conseil de la métropole de ce jeudi 10 octobre a démarré dans une ambiance de précampagne électorale. Bonne gestion économique, engagement environnemental et lutte contre la fracture sociale, le président de l'agglomération a dressé, par petites touches, le bilan de son mandat. L'opposition, de son côté, s'est interrogée sur les risques de surendettement de la collectivité.

RECONVERSION DE LA PRISON SAINT-MICHEL ET AUTRES

Toulouse Métropole pourrait racheter la prison Saint-Michel pour 5,5 millions d'euros, soit la moitié du prix initialement exigé par l'État. Un pas supplémentaire dans la reconversion de ce lieu emblématique du patrimoine toulousain qui prévoit, au centre d'un projet de promotion immobilière, la construction d'un auditorium. « L'ensemble des collectivités locales doivent maintenant se mettre d'accord sur le financement », a précisé Jean-Luc Moudenc, le président de Toulouse Métropole. Un œil fixé sur son bilan, celui-ci s'est concentré sur les « bonnes nouvelles ». Il s'est ainsi félicité que la métropole soit lauréate du fonds Territoire d'innovation pour son programme Ville agile « qui défend des solutions de transport intégré et multimodal ». Avant de se réjouir de « deux événements qui inscrivent Toulouse Métropole comme pionnière du développement durable » : l'extension du Réseau de chaleur, dispositif qui transforme en com-



bustible les ordures provenant de l'usine de valorisation des déchets du Mirail, et le lancement du « plus important projet photovoltaïque urbain de France » sur le site de l'Oncopôle. Enfin, l'édile, qui a proclamé refuser « la fracture sociale », a rappelé que Toulouse a accueilli la mission sénatoriale qui travaille sur le rapport entre zones rurales et urbaines.

« Toulouse Métropole, pionnière du développement durable »

L'OPPOSITION S'INQUIÈTE DU SURENDETTEMENT

Des réalisations globalement saluées par l'opposition, qui voit dans cette énumération un exercice de communication du candidat aux élections municipales et prône un partage des lauriers. « Des projets pensés sous la précédente mandature, que Jean-Luc Moudenc a seulement exécutés », rappelle un élu de l'opposition. De son côté, le conseiller métropolitain et maire sans étiquette de l'Union Marc Péré s'inquiète du surendettement de la métropole. « En se basant sur un taux de croissance de 1,5 %, ce qui est déjà optimiste, les simulations mettent en évidence qu'en 2021, nous serions au-delà de la capacité de désendettement fixée à 12 ans par la loi », dénonce l'élu de l'opposition, qui déplore une politique « qui privilégie les investissements pour développer l'attractivité de la métropole au détriment des services de proximité ».

Claude Raynal, président du groupe socialiste de Toulouse Métropole a, lui, vertement critiqué la proposition évoquée par Jean-Luc Moudenc de remplacer la taxe d'habitation, qui doit être supprimée d'ici 2023, par une contribution résidentielle. Une hypothèse toutefois « plus d'actualité depuis la prise de position du gouvernement (qui s'est engagé à compenser le manque à gagner des collectivités, ndlr) », rassure Sacha Briand, vice-président de Toulouse Métropole.

Nicolas Belaubre

Après l'arrêté anti-bivouac, HUIT TENTES évacuées

ABRI. Suite à l'arrêté "anti-bivouac", huit tentes installées sur la voie publique viennent d'être évacuées. Malgré tout le soin accordé à la prise en charge de leurs occupants, l'association Droit au logement (DAL 31) maintient que la mairie aurait les moyens d'agir pour apporter une véritable solution au problème.



Conséquence de l'arrêté "anti-bivouac", la mairie de Toulouse et la préfecture annoncent l'évacuation de huit tentes installées sur les allées de Brienne et sur le boulevard Carnot. Comme souhaité par le maire Jean-Luc Moudenc, qui avait justifié son arrêté par une volonté de mettre l'État face à ses responsabilités, l'opération a été menée conjointement par les polices municipale et nationale. 17 personnes ont été regroupées dans une salle municipale et orientées soit vers un dispositif national d'accueil, soit vers un hébergement d'urgence. Celles en situation irrégulière seront, elles, reconduites à la frontière. Restauration assurée par la Croix-Rouge, minibus pour faciliter les déplacements des per-

sonnes... Jean-Luc Moudenc et Étienne Guyot, préfet de Haute-Garonne, ont salué une procédure qui s'est déroulée « dans les meilleures conditions ».

Une volonté d'apporter une réponse humaine qui ne convainc qu'à moitié l'association Droit au logement 31. « Nous ne remettons pas en cause la sincérité de la mairie en la matière. Mais nous maintenons que cet arrêté est une façon de cacher l'étendue du problème », assure Nina Condeço, sa porte-parole. Cette dernière estime que les solutions proposées aux occupants des tentes n'en sont pas : « L'hébergement ne garantit en rien que ces familles ne seront pas remises à la rue d'ici la trêve hivernale, comme l'a fait la préfecture cet été, contrairement à ses obligations. » Quant aux reconduites aux frontières, « elles sont une conséquence directe de l'arrêté qui permet à la police nationale de verbaliser ». « La municipalité transfère ses responsabilités alors qu'elle a les leviers pour agir différemment », conclut Nina Condeço.

Nicolas Mathé

Aux Pradettes, on ne veut plus de NOUVEAUX LOGEMENTS

URBANISME. Le collectif des associations du quartier des Pradettes fait entendre son opposition au projet d'aménagement des terrains de Bordeblanche, présenté par la mairie de Toulouse. Une action a été menée ce samedi sur la place des Pradettes.

« Nous voudrions préserver la dernière zone non bâtie de notre quartier », explique simplement Malik Beldjoudi, le président du collectif du quartier des Pradettes, qui représente 40 associations et plus de 3000 membres. Ce dernier évoque les 20 hectares des terrains de Bordeblanche, situés à proximité du siège de "La Dépêche du Midi", sur lesquels la mairie de Toulouse prévoit de bâtir 300 logements, à partir du milieu de la prochaine décennie. « Des constructions supplémentaires ne feraient que fragiliser notre quartier, qui a été le plus

densifié de la ville ces six dernières années. Il faudrait à présent que le rythme ralentisse », plaide Malik Beldjoudi, précisant que la densité de ce secteur est déjà supérieure à celle autorisée par le Plan local d'urbanisme.

Présente aux multiples réunions de concertation organisées auprès des habitants, l'adjointe au maire chargée de l'urbanisme, Annette Laigneau, parle d'un revirement : « Je suis surprise que tout soit remis en cause, alors que nous avons trouvé un accord sur le devenir de ce quartier. Avec ce projet, nous réduisons quasiment de moitié le nombre de logements prévu par la précédente municipalité. » À proximité, une nouvelle école est sortie de terre ; une salle polyvalente



et un gymnase doivent également voir le jour : « Si nous construisons des équipements publics, c'est aussi pour que du monde puisse en profiter », fait valoir l'élue.

Ce samedi 12 octobre, sur la place des Pradettes, le collectif des associations du quartier des Pradettes a présenté son projet alternatif agro-urbain. Il s'agirait d'utiliser l'espace de Bordeblanche pour installer des jardins partagés : « Cela permettrait, entre autres, de lutter contre le réchauffement climatique et d'améliorer la biodiversité, tout en faisant écho aux déclarations du maire qui veut faire de Toulouse une ville exemplaire sur le plan écologique, notamment en ramenant la nature en ville », détaille Malik Beldjoudi.

Philippe Salvador ✍

FEU VERT pour la troisième ligne de métro

ÉTAPE. La commission d'enquête vient de rendre un avis favorable au projet de troisième ligne de métro. En émettant toutefois quelques réserves.

Avis favorable. C'est la conclusion de la commission d'enquête concernant le projet de la troisième ligne de métro Toulouse Aerospace Express (TAE) et de sa connexion à la ligne B. L'instance estime d'abord que « le tracé final proposé est satisfaisant », et ce après avoir pris connaissance des suggestions de l'Autate, association qui défend les usagers des transports toulousains, et du collectif Rallumons l'étoile, qui prône un renforcement du réseau TER, jugeant qu'il s'agit-là de projets complémentaires, mais en aucun cas d'alternatives.

Quant à la dimension environnementale, la commission souligne « des effets négatifs sur des espaces boisés remarquables », à l'image des arbres qui seront abattus aux stations François Verdier, Limayrac et sur la place de l'Ormeau. Toutefois, elle considère que les avantages l'emportent sur les inconvénients : le fait que 70% du métro sera construit en souterrain, que l'usage de la voiture en sera diminué, que les émissions de gaz à effet de serre seront ainsi limitées...

Enfin, la commission d'enquête relève le coût élevé de l'opération qui impliquera un pilotage très rigoureux. Mais juge le bilan socio-économique positif.

En conclusion, la commission rend un avis favorable au projet tout en notant quelques réserves : la nécessité de maintenir l'alignement des arbres à François Verdier et la réduction de la capacité envisagée du parkin-relais des Sept-Deniers. De même que pour la connexion à la ligne B... À condition de ne pas hypothéquer un doublement éventuel futur de la ligne, comme cela a été le cas pour la ligne A.

Séverine Sarrat ✍

Trois campus CONNECTÉS en Occitanie

MULOT. Beaucoup de jeunes renoncent à poursuivre des études supérieures faute de pouvoir se déplacer ou se loger à bons frais. Pour lever ces obstacles, la Région Occitanie soutient le développement de campus connectés, dans des villes éloignées des grands centres universitaires.

Pour lever les difficultés de mobilité géographique des jeunes, la création de campus connectés doit permettre de suivre une formation à distance dans un espace de travail commun. Une expérimentation est lancée dans 13 villes françaises éloignées des grandes métropoles universitaires, dont 3 sont situées en Occitanie : Cahors (46), Le Vigan (30) et Carcassonne (11). « Nous agissons pour relever le double défi de l'excellence de l'enseignement supérieur et de la démocratisation de son accès aux jeunes, où qu'ils vivent et quel que soit leur parcours », déclare Carole Delga, la présidente de Région, qui participe au financement du dispositif (aménagements

des locaux, équipements, mobilier) aux côtés de l'État et des collectivités locales concernées.

Dès cette rentrée 2019, sur les trois sites, un tiers-lieu, équipé et connecté, accueillera les étudiants, notamment pour éviter qu'ils ne s'isolent, ce qui peut être source de décrochage. Ils y trouveront un large catalogue de formations à distance, sous la forme d'un bouquet de licences ou de BTS, proposé par les universités d'Occitanie mais également d'autres régions, ou encore par le Centre national d'enseignement à distance (Cned). Surtout, ils bénéficieront d'un accompagnement, individuel ou collectif, assuré par un tuteur méthodologique, présent sur le site. Pour cette première année, les promotions compteront chacune une dizaine d'étudiants. Les campus connectés doivent progressivement se multiplier, pour atteindre une centaine sur le territoire français d'ici 2022.

Philippe Salvador ✍



Action sociale du Département : LA CRISE s'étend

VAGUE. En plus des Maisons des solidarités, une grande partie des personnels de l'action sociale du Département fait désormais valoir son droit de retrait. Face à cette crise majeure, la collectivité a présenté ce mercredi 16 octobre de nouvelles mesures.

Alors que, selon le Conseil départemental, 550 des 1 900 agents œuvrant dans l'action sociale ont désormais fait valoir le droit de retrait, l'heure était à la discussion ce mercredi 16 octobre.

En début d'après-midi, le directeur général des services de la collectivité et Sébastien Vincini, élu chargé du personnel, ont présenté un plan pour apporter des réponses dans les meilleurs délais à une situation que le Département impute à la fragilisation des publics ainsi qu'au « désengagement des partenaires dans le champ du sanitaire ».

Un effort loué par les représentants du personnel. « Notre malaise a été entendu. Le plan comprend beaucoup de propositions à court, moyen et long terme, mais il y a encore beaucoup d'oublis », souligne Jean-Claude Pilet, membre de Sud collectivités territoriales. « C'est un bon point de départ à la poursuite des discussions. Vu l'ampleur du chantier, il faudra toutefois du temps pour retrouver de la confiance », précise Stéphane Borras, secrétaire départemental du même syndicat.

En attendant une nouvelle assemblée générale jeudi matin, le droit de retrait est maintenu. Entre la vingtaine de Maisons des solidarités touchées par le mouvement et les agents des différents services (PMI, RSA, ASE...), c'est une bonne partie de l'action sociale du Département qui est fortement impactée. La prochaine rencontre est prévue le 7 novembre.

Nicolas Mathé ✍

Le BAIL RÉEL SOLIDAIRE arrive en Occitanie

BÂTI. Pour favoriser l'accession sociale à la propriété, le Conseil départemental a appuyé la mise en application du bail réel solidaire en Haute-Garonne avec le promoteur immobilier Les Chalets. Décryptage du dispositif.

Comment sortir du fonctionnement spéculatif du marché immobilier pour offrir aux ménages les plus modestes l'opportunité d'accéder à la propriété ? C'est la problématique que souhaitait résoudre le ministère du Logement et de l'Habitat durable lorsqu'il a présenté en juillet 2016 une ordonnance fixant les modalités du bail réel solidaire, dispositif entériné par la loi Macron de 2015.

Concrètement, l'objectif affiché de cette mesure est de permettre la création d'un parc de logements à prix très modérés. Le principe de ce que le Conseil départemental de Haute-Garonne qualifie d'une « solution innovante d'accession sociale à la propriété », s'appuie sur la dissociation de l'acquisition du sol et de celle du bâti. « Ainsi, un ménage, sous condition de ressources, achète seulement le bâti en le finançant classiquement auprès d'un établissement bancaire et paye une redevance à un Organisme foncier solidaire (OFS) qui est propriétaire du terrain », explique le Département. L'acquisition par l'OFS du foncier, qui compte pour 15 à 30 % de la valeur immobilière d'un bien, évite la spéculation sur le prix du terrain.

Ce mardi 8 octobre, le Département a présenté le bail réel solidaire, qui sera proposé pour la première fois en Occitanie avec la résidence L'Éclat, du promoteur Les Chalets, située dans le quartier Saint-Michel à Toulouse. Ce projet, qui compte déjà 21 habitats loca-



© Schluessedienst

tifs sociaux, sera ainsi complété, dès 2021, par 19 logements allant du T2 au T4, accessibles en bail réel solidaire. Pour mettre en œuvre ce dispositif, le groupe Les Chalets et la Fédération nationale des coopératives HLM ont fondé fin 2018 le premier Organisme foncier solidaire de la région, à but non lucratif et sous statut coopératif, baptisé Occitalys. Le Conseil départemental, premier actionnaire de cet OFS, assure, par l'intermédiaire de son président Georges Méric, que le bail réel solidaire « permettra aux ménages modestes d'acquiescer un logement dans des zones où les prix de l'immobilier sont les plus élevés et recréer ainsi une mixité sociale dans les quartiers favorisés des villes ».

Paul Périé ✍

100 000 ARBRES à Toulouse d'ici 2030

RACINES. Jean-Luc Moudenc présentait ce mardi 15 octobre le plan d'actions Nature en ville, qui fera l'objet de plusieurs délibérations au prochain Conseil municipal. Parmi différentes mesures, le maire a dressé une ébauche des zones qui accueilleront les 100 000 arbres prévus entre 2020 et 2030.

En avril dernier, Jean-Luc Moudenc mettait un coup d'accélérateur sur la place de la nature en ville avec notamment le forum Toulouse + Verte, au cours duquel une centaine de contributions ont été recueillies. « Certains m'ont accusé de faire de la communication, mais le temps est venu d'annoncer des propositions concrètes. Elles ont nécessité plusieurs mois de travail », assure le maire de Toulouse. Parmi les mesures phares du plan d'actions Nature en ville, la plantation de 100 000 arbres entre 2020 et 2030, soit un triplement du rythme actuel. « Ce chiffre n'est pas une chimère. Les services ont effectué un repérage des superficies susceptibles d'accueillir des spécimens. 65 000 plantations potentielles ont d'ores et déjà été identifiées », précise Jean-Luc Moudenc.

Des alignements végétaux sont par exemple prévus en bord de rocade de l'avenue d'Atlanta ainsi que le long de l'avenue Eisenhower. 15 000 arbres sont aussi envisagés dans le futur quartier de Paléficat, environ 30 000 sous forme de haies champêtres autour des parcelles de la régie agricole municipale ou encore 20 000 dans des espaces verts existant (Argoulets, Pech-David, bois de Bellefontaine...) ou au bord des cours d'eau (Marcaissonne, Hers...). De même, tous les terrains de la ville (complexes sportifs, réserves foncières, écoles...) sont étudiés au cas par cas. « Mais les 100 000 arbres ne seront pas uniquement plantés par la mairie », prévient l'édile. Pour atteindre l'objectif, il compte également sur un effet d'entraînement global, ainsi que sur les promoteurs immobiliers, sommés par le Plan local d'urbanisme (Plui-H) de mettre en terre au minimum un arbre pour 100 m² de pleine terre.

Nicolas Mathé ✍



C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS

Qui sont les TIRÉS AU SORT d'Archipel Citoyen ?

HASARD. Prônée par Archipel Citoyen pour constituer une partie de sa liste, la pratique du tirage au sort figure parmi les points de blocage avec les partis de gauche locaux. Récemment, Jean-Luc Moudenc a même qualifié la démarche de « roulette russe ». Qu'en disent les principaux concernés ?

En juin dernier, 1 000 Toulousains ont eu la surprise de recevoir dans leur boîte aux lettres un courrier les invitant à être candidat aux municipales sous la bannière Archipel citoyen. Parmi la dizaine de personnes à y avoir répondu favorablement, la plupart n'avaient jamais entendu parler du collectif, qui a fait du tirage au sort l'un des trois piliers du processus de constitution de sa liste. Dans un premier temps, Aymeric Deheurles n'a accordé que peu d'attention au courrier : « Je l'ai lu distraitement avant de le laisser traîner. Puis, je suis tombé par hasard sur un article traitant d'Archipel et je me suis rappelé que

je n'avais pas répondu », raconte cet ingénieur informatique de 37 ans, habitant le quartier des Pradettes. « Je sais que certains l'ont directement jeté à la corbeille. Moi, je me suis renseignée et j'ai complètement adhéré aux principes et aux valeurs du mouvement », relate Violaine Lombard, 45 ans, responsable de projet dans l'aéronautique.

Mélissa (qui ne souhaite pas communiquer son nom de famille), elle, a cru à une blague. Cette dernière, encartée un an au Parti socialiste en 2001, est la seule à s'être déjà engagée en politique. Aymeric Deheurles assure s'y être toujours intéressé de près tout en se méfiant du fonctionnement des partis. Quant à Violaine Lombard, elle se dit carrément novice en la matière : « Je ne me suis même jamais impliquée dans aucune association. »

Après la phase de renseignements, les trois tirés au sort assistent à leurs premières réunions et en ressortent enthousiasmés. Depuis, Mélissa s'engage à fond, participe à des cercles de travail sur la gouvernance municipale, contacte des associations de



De gauche à droite : Mélissa, Aymeric Deheurles et Violaine Lombard.

quartiers. « C'est étonnant ce que cette lettre a déclenché en moi. C'est la première fois de ma vie que je m'intéresse concrètement à la gestion d'une ville », affirme-t-elle. En raison de son métier dans l'éducation, elle a toutefois fait le choix de ne pas figurer sur la liste, contrairement aux deux autres tirés au sort, convaincus d'être légitimes pour devenir conseillers municipaux.

« Je n'ai pas fait de grandes écoles, mais je ne m'estime pas inférieure aux hommes politiques. Je représente la population tout autant qu'eux », lance Violaine Lombard. « Au début, on se demande si l'on va être à la hauteur, mais il existe une telle force collective que l'on peut s'appuyer sur l'expérience des plus aguerris pour monter en compétence », témoigne Aymeric Deheurles, avant de poursuivre : « Je n'ai aucune ambition personnelle. Le tirage au sort offre la possibilité de s'engager à des gens comme moi qui ont juste envie de faire avancer leur ville, mais qui n'auraient pas fait spontanément la démarche. Cela redonne foi en la politique. »

Nicolas Mathé ✍

Le Parti communiste
pourrait
SE RALLIER
à Nadia Pellefigue



Du 19 au 28 octobre, le Parti communiste de Haute-Garonne consultera ses 500 militants toulousains sur la stratégie à mener pour les élections municipales de 2020. Il sera question d'intégrer le mouvement Une, initié par la socialiste Nadia Pellefigue. « Nous sommes intéressés par sa démarche de regrouper à la fois les citoyens et les partis de gauche », explique le secrétaire fédéral Pierre Lacaze. « En fonction des résultats de la consultation, nous annoncerons notre choix définitif en novembre. »

EN ABRÉGÉ

NICOLAS MISIAK, premier colistier de Jean-Luc Moudenc



Nicolas Misiak et Jean-Luc Moudenc

Jean-Luc Moudenc avance un nouveau pion dans sa campagne pour les élections municipales de 2020. Il vient de dévoiler le nom de son premier colistier.

Jean-Luc Moudenc saisit toutes les occasions de faire parler de lui dans sa campagne pour les élections municipales de 2020. Et les journalistes ont une nouvelle fois répondu présent pour découvrir le nom et le visage de son premier colistier : Nicolas Misiak, un néo-Toulousain de 42 ans, issu de la société civile. « Il s'agit d'une candidature spontanée », souligne Jean-Luc Moudenc, confiant en recevoir cinq ou six chaque jour. Plus exactement, si Nicolas Misiak lui a écrit, il y a plus d'un an de cela, c'est d'abord pour lui offrir ses services : « Je voulais contribuer à la vie de la cité, en mettant à disposition mes compétences dans le digital, les transports, les organisations participatives », explique-t-il. Diplômé de l'École nationale des ponts et chaussées, spécialisé dans les transports intelligents, il a déroulé l'essentiel de sa carrière à Paris et Issy-les-Moulineaux, dans le conseil en transformation numérique des entreprises. Avant de rejoindre Toulouse, il y a quatre ans, et de lancer la start-up Ublu. Père de deux enfants, Nicolas Misiak a notamment été membre de l'association Un toit pour moi et soutient les démarches participatives, tant au sein des entreprises que dans la démocratie locale, « des sujets sur lesquels Jean-Luc Moudenc est très ouvert ». Sans couleur politique revendiquée, s'il se lance aux côtés du candidat sortant, c'est pour ce que celui-ci a déjà accompli : « J'ai vu l'évolution rapide de Toulouse depuis que j'y habite et je veux contribuer à cette accélération ».

La place qu'occupera Nicolas Misiak sur la liste "Aimer Toulouse" n'est pas encore choisie, indique Jean-Luc Moudenc : « C'est un grand mecano, très compliqué à monter, je n'en suis pas encore là. » Il réitère sa promesse de révéler les noms de ses 68 colistiers avant Noël. Quant aux délégations, « il n'y a rien de pire que de les attribuer avant les élections : cela donne le sentiment de vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué ». D'autant que, selon le maire sortant, la configuration du conseil municipal de 2020 sera forcément modifiée : « Il y a la nécessité de renforcer certains champs thématiques. Nous avons une réflexion collective sur le sujet, notamment avec des personnes comme Nicolas Misiak. La garantie pour avoir de nouvelles idées, c'est d'ouvrir la porte à des gens nouveaux. »

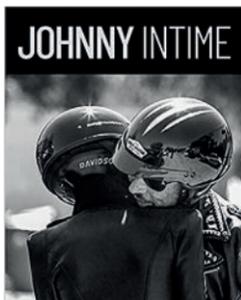
Philippe Salvador ✍



Jeux CONCOURS

Gagnez l'un
de ces cadeaux
en envoyant
un mail à : redaction@lejournaltoulouse.fr
Mettre en objet :
Jeux concours

*Dans la limite des stocks
disponibles



LIVRE

"Johnny intime"

Alain Rolland, photographe de célébrités à Hollywood, a partagé, pendant plusieurs années, l'intimité de la famille Hallyday venue s'y installer. En plus de 200 photos, dans cet ouvrage, il montre, avec la tendresse et la discrétion dues à Johnny et aux siens, un autre visage du mythe.



LIVRE

"Ceux qu'on aime"

Athènes, 1941. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la Grèce, après avoir été libérée de l'occupation allemande est ruinée et le pays devient le théâtre d'une guerre civile. Révoltée par les injustices qui touchent ses proches, la jeune Themis décide de s'engager dans l'armée communiste et se révèle prête à tout, même à donner sa vie, pour défendre ses droits et sa liberté. Quand elle est emprisonnée sur l'île de Makronisos, elle doit prendre une décision qui la hantera à jamais pour protéger ceux qu'elle aime.

SORTIR

Briques de jeu, cirque, culture scientifique et TFC nouveau...



AGENDA. Du cirque de haut vol à la Grainerie, du loisir créatif au Bricklive, des échanges joyeux au Quai des savoirs ou encore un nouvel élan pour le TFC, il y en a pour tous les goûts ce week-end à Toulouse.

BRICKLIVE, LA FÊTE DE LA BRIQUE DE JEU

Pour la première fois en France, l'événement Bricklive débarque à Toulouse à partir de samedi 19 octobre pour la durée des vacances de Toussaint. Pour créer, jouer et découvrir, trois millions de briques de jeu attendent les visiteurs sur plus de 4 000 m² d'exposition. En totale immersion, enfants et plus grands pourront piocher dans des piscines de briques pour construire à loisir leur propre création, participer à une course de voitures en briques confectionnées par leurs soins, ou encore assister à des spectacles et des démonstrations. Cerise sur le gâteau, une zone sera entièrement dédiée à l'univers Starwars et d'immenses statues animalières grandeur nature seront également exposées.

Parc des expositions Hall 7,
du 19 au 27 octobre,
bricklivetoulouse.com

RIDEAU SUR L'EUROPÉENNE DE CIRQUES

Dernière occasion pour profiter de l'Européenne de cirques, véritable temps fort de la saison de la Grai-

nerie. Et pour clore en beauté cet événement qui met à l'honneur la création circassienne contemporaine et les partenaires européens et internationaux de la structure, pas moins de quatre spectacles sont programmés durant la journée du 19 octobre. À partir de 15 heures l'Italienne Calentina Vortese avec "Lento e violento", la compagnie Schreuh avec sa conférence éclatée "Imbroglione" et les Brésiliens de la compagnie Devir avec leur pièce "Sans titre" se partageront le même plateau. À 18h, le bouquet final revient aux Toulousains de La mob à Sisyphes et au spectacle "Huitième jour".

La Grainerie,
le 19 octobre
la-grainerie.net

"JE VEUX SAVOIR" AU QUAI DES SAVOIRS

Depuis son ouverture, le Quai des savoirs multiplie les propositions audacieuses pour mettre la science à portée de tous. Cette fois, c'est un échange joyeux que présente la structure avec l'installation-exposition de l'artiste Pierre Giner, "Je veux savoir". Une agora conviviale où curieux, experts et passionnés peuvent interroger ensemble la société et son avenir. Sur le site de l'événement, chacun peut d'ores et déjà poser des questions de son choix et, chaque jour, scientifiques et philosophes y répondront en direct. Ce 19 octobre, Sophie Pène, anthropologue du design, évoquera par exemple les défis des technologies.

Quai des savoirs,
du 19 au 31 octobre
quaidessavoirs.fr
jeveuxsavoir.fr

TFC-LILLE, PREMIER MATCH POUR LE NOUVEL ENTRAÎNEUR

Nommé lundi 14 octobre au poste d'entraîneur du TFC en remplacement d'Alain Casanova, Antoine Kombouaré aura fort à faire pour son premier match à domicile avec la réception de Lille, solidement installé à la cinquième place du classement de la Ligue 1 Conforama. Avant de promettre du beau jeu, le technicien a surtout annoncé vouloir voir des guerriers et une équipe qui se fasse respecter sur son terrain. Si le coach n'a eu qu'une petite semaine de travail pour redonner confiance aux joueurs, il sera intéressant d'observer ses choix, notamment sur la question du maintien de Max-Alain Gradel dans son rôle de capitaine, à propos duquel il a laissé planer le doute. Ce TFC-Lille est aussi une bonne occasion de garnir à nouveau les travées du Stadium.

Stadium municipal,
samedi 19 octobre à 20h
toulousefc.com

Nicolas Mathé ✍

Où lirez-vous la presse quand les smartphones auront disparu ?



Sur papier, certainement, et sur d'autres supports qui n'existent pas encore.

La presse a déjà beaucoup changé. C'est même le média qui a le plus évolué.

Aujourd'hui, 93 % des jeunes entre 15 et 24 ans lisent la presse au moins une fois par mois quel que soit le support*. Demain, pour vous accompagner, nous évoluerons encore. Mais ce qui ne changera pas, c'est la qualité du travail de nos journalistes. C'est et cela restera notre cœur de métier. Et nous trouverons toujours le moyen de vous rendre accessible une information de qualité qui vous procure du plaisir.

Notre évolution ne se fera pas sans votre avis, exprimez-le sur demainlapresse.com

avec

#DemainLaPresse
DEMAINLAPRESSE.COM

Vos ANNONCES LÉGALES dans votre hebdo

annonceslegales@lejournaltoulousain.fr

Tarif de Publication : L'annonce légale est facturée en fonction du nombre de lignes publiées selon les normes fixées par l'arrêté ministériel du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales. La version consolidée du 1^{er} janvier 2019, fixe le prix de la ligne à 4.16€ HT pour le département de la Haute-Garonne.

**AVIS AU PUBLIC**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**SUPPRESSION DU PASSAGE À NIVEAU N° 196
(SUR LA COMMUNE D'ESCALQUENS)
du 14 octobre au 15 novembre 2019**

1. Description de l'opération soumise à enquête

Le projet est situé sur la commune d'Escalquens, sur la route départementale n° 79

Sa réalisation nécessite :

- la déclaration d'utilité publique du projet ;
- la détermination des parcelles à déclarer cessibles ;
- La décision de suppression du passage à niveau n° 196.

2. Autorité responsable du projet

La réalisation de cette opération relève de la compétence du département de la Haute-Garonne – 1 Boulevard de la Marquette, 31090 Toulouse Cedex - Tél : 05 34 33 32 31 - www.haute-garonne.fr

Toute information peut être demandée auprès de celui-ci.

3. Objets de l'enquête

L'enquête publique unique comprend les objets suivants :

- la déclaration d'utilité publique du projet ;
- la détermination des parcelles à déclarer cessibles ;
- La décision de suppression du passage à niveau n° 196.

4. Évaluation environnementale, avis de l'autorité environnementale, des collectivités intéressées et de leurs groupements

La formation d'autorité environnementale du conseil général de l'environnement et du développement durable, les collectivités territoriales intéressées et leurs groupements ont été invités à rendre un avis sur le dossier d'enquête incluant l'étude d'impact réalisée sur ce projet.

Les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements ainsi que l'information relative à l'absence d'observations émises par certaines de ces instances doivent être insérés au dossier d'enquête unique et publiés sur le site internet des services de l'État en Haute-Garonne à l'adresse suivante : www.haute-garonne.gouv.fr/enquetesuppressionpn196

5. Durée de l'enquête

L'enquête se déroulera pendant 33 jours entiers et consécutifs, du lundi 14 octobre au vendredi 15 novembre 2019 inclus.

6. Lieu et siège de l'enquête

L'enquête est ouverte dans la commune d'Escalquens.

7. Identité du commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Toulouse

Monsieur Jean-Paul MARCHIONI

8. Lieux, jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête**° Dans les administrations suivantes :**

Le dossier d'enquête unique restera déposé sur support papier pendant toute la durée de l'enquête à la mairie d'Escalquens, Place François Mitterrand, 31750 Escalquens, Tél : 05 62 71 73 73, www.escalquens.fr

Une version dématérialisée du dossier d'enquête sera, par ailleurs, mise gratuitement à la disposition du public en mairie d'Escalquens depuis un poste informatique en libre accès.

Chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des lieux précités.

° Sur le site internet www.haute-garonne.gouv.fr/enquetesuppressionpn196

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication, auprès de la préfecture de la Haute-Garonne, direction de la citoyenneté et de la légalité 1 place Saint-Étienne 31038 Toulouse Cedex 9, du dossier d'enquête publique dès la publication de l'avis d'ouverture d'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

9. Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations et propositions**° Consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête**

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie d'Escalquens, comme précisé au point 8 ci-dessus.

° Consigner ses observations et propositions sur le registre dématérialisé mis à disposition à l'adresse suivante : www.haute-garonne.gouv.fr/enquetesuppressionpn196**° S'adresser par courrier postal ou électronique au commissaire enquêteur**

Les observations du public pourront, par ailleurs, être adressées, pendant la même période, au commissaire enquêteur :

- **soit par courrier postal** : au siège de l'enquête publique à l'adresse suivante : département de la Haute-Garonne – 1 Boulevard de la Marquette, 31090 Toulouse Cedex, en inscrivant sur l'enveloppe la mention suivante « Enquête suppression du passage à niveau n° 196 ». Ne seront pris en compte que les courriers reçus au siège de l'enquête pendant la durée de l'enquête, le cachet de la poste faisant foi.

- **soit par courrier électronique en se rendant sur le site internet suivant :**

www.haute-garonne.gouv.fr/enquetesuppressionpn196

° Les observations et propositions du public transmises par voie postale ou par courrier électronique ainsi que les observations consignées sur les registres d'enquête disponibles sur support papier dans les lieux d'enquête seront annexées, au fur et à mesure, au registre dématérialisé et accessibles sur le site internet suivant : www.haute-garonne.gouv.fr/enquetesuppressionpn196

° Rencontrer le commissaire enquêteur en mairie d'Escalquens

Le public est invité à rencontrer le commissaire enquêteur lors de ses quatre permanences assurées en mairie d'Escalquens les jours et heures qui suivent :

- Lundi 14 octobre 2019 de 9 h à 12 h
- Jeudi 24 octobre 2019 de 14 h à 17 h

- Mercredi 6 novembre 2019 de 9 h à 12 h
- Vendredi 15 novembre 2019 de 14 h à 17 h

Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

10. Information et obligations des propriétaires

En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés, soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.

Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.

Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L.311-1 et L.311-2 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique seront en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant à défaut de quoi ils seront déchu de tout droit à indemnité.

11. Durée et lieux où le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur restera déposée, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la préfecture de la Haute-Garonne, au siège du département de la Haute-Garonne et en mairie d'Escalquens, où le public pourra en prendre connaissance.

Les personnes intéressées pourront, à leur frais, obtenir communication du rapport et des conclusions en s'adressant au préfet de la Haute-Garonne - Direction de la citoyenneté et de la légalité - 1 place Saint-Étienne - 31038 Toulouse cedex 9.

Enfin, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés sur le site internet : www.haute-garonne.gouv.fr/enquetesuppressionpn196

12. Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue de l'enquête

À l'issue de l'enquête :

Dans un délai de six mois à dater de la fin de l'enquête, le département de la Haute-Garonne se prononcera sur l'intérêt général du présent projet par une déclaration de projet.

Enfin, le préfet de la Haute-Garonne se prononcera, par arrêtés :

- * sur l'utilité publique de l'opération ;
- * sur la cessibilité des parcelles dont il est projeté l'acquisition par voie amiable ou par voie d'expropriation ;
- * sur la décision de suppression du passage à niveau n° 196.

Toulouse, le 14 août 2019
Pour le préfet et par délégation, le sous-préfet de Muret, Signé : Cécile Lenglet



PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**PROJET DE RÉALISATION DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) DU RIVEL
(SUR LES COMMUNES DE BAZIÈGE ET DE MONTGISCARD)**

du 14 octobre au 18 novembre 2019

1. Description de l'opération soumise à enquête

Cette opération vise à réaliser une zone d'aménagement concerté (ZAC) d'une superficie d'environ 110 hectares sur les communes de Baziège et de Montgiscard afin d'y accueillir essentiellement des entreprises à vocation industrielle, de services, d'artisanat, de conception et de recherche.

L'aménagement de cette ZAC prévoit :

- la réalisation des chaussées de circulation dans la zone ;
- la réalisation de cheminements doux à travers les cheminements piétonniers ou mixtes piétons/cycles ;
- un passage supérieur de la traversée de voie ferrée dans le cadre du projet de suppression du passage à niveau n° 201 ;
- un ouvrage de franchissement du Rivel ;
- la réalisation d'aménagements paysagers en accompagnement des voiries et des constructions ;
- la mise en place de dispositifs d'assainissement des eaux pluviales et des eaux usées et alimentation en eau potable ;
- la recherche d'un évitement, voire d'un moindre impact sur l'environnement.

Ce projet entend satisfaire les objectifs suivants :

- renforcer le pôle d'équilibre, à l'échelle de l'agglomération, des communes de Baziège, Ayguesvives et Montgiscard ;
- offrir des emplois sur le secteur sud du SICOVAL ;
- améliorer et sécuriser les déplacements et la circulation dans le secteur (en particulier : suppression du passage à niveau n° 201, déviation et sécurisation de la route départementale 16, connexions avec le village de Baziège) ;
- mettre en œuvre cette ZAC dans une démarche ISO 14001, afin d'assurer notamment : l'intégration du projet au milieu physique et humain existant ; affirmer une trame verte paysagère s'inscrivant dans la continuité de l'existant ; favoriser des modes alternatifs de transport ; intégrer la qualité environnementale au cœur du projet en économisant et en confortant les ressources naturelles.

Sa réalisation nécessite :

- la déclaration d'utilité publique des travaux nécessaires à la réalisation de la ZAC du Rivel ;
- la détermination des parcelles à déclarer cessibles ;
- la détermination des parcelles à frapper de servitude de passage de canalisations d'assainissement sur des fonds privés ;
- la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme (PLU) applicables aux communes de Baziège et de Montgiscard ;
- une autorisation environnementale unique ;
- la suppression du passage à niveau n° 201.

L'étude d'impact de ce projet vaut également évaluation environnementale de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme précités.

2. Autorité responsable du projet

La réalisation de cette opération relève de la compétence de la communauté d'agglomération du SICOVAL - 65 rue du chêne vert - 31670 Labège - Tél : 05 62 24 02 02 - <https://www.sicoval.fr/fr/accueil.html>

Toute information peut être demandée auprès de celle-ci.

3. Objets de l'enquête

L'enquête publique unique comprend les objets suivants :

- la déclaration d'utilité publique des travaux nécessaires à la réalisation de la ZAC du Rivel ;
- la détermination des parcelles à déclarer cessibles ;
- la détermination des parcelles à frapper de servitude de passage de canalisations d'assainissement sur des fonds privés ;
- la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme (PLU) applicables aux communes de Baziège et de Montgiscard ;
- une autorisation environnementale unique ;
- la suppression du passage à niveau n° 201.

4. Évaluation environnementale, avis de l'autorité environnementale, des collectivités intéressées et de leurs groupements

La formation d'autorité environnementale du conseil général de l'environnement et du développement durable, les collectivités intéressées et leurs groupements ont été invités à rendre un avis sur le dossier d'enquête incluant l'étude d'impact réalisée sur ce projet et sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme précités.

Les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements ainsi que l'information relative à l'absence d'observations émises par certaines de ces instances doivent être insérés au dossier d'enquête unique et publiés sur le site internet des services de l'État en Haute-Garonne à l'adresse suivante : www.haute-garonne.gouv.fr/enquetezacrivel

5. Durée de l'enquête

L'enquête se déroulera pendant 36 jours entiers et consécutifs, du lundi 14 octobre au lundi 18 novembre 2019 inclus.

6. Lieu et siège de l'enquête

L'enquête est ouverte dans les communes d'Ayguevives, de Baziège et de Montgiscard.

La communauté d'agglomération du SICOVAL, 65 rue du chêne vert, 31670 Labège, est désignée siège de l'enquête.

7. Composition de la commission d'enquête désignée par le tribunal administratif de Toulouse

Président :
- Monsieur Claude OLIVIER

Membres de la commission :
- Monsieur Jean-Louis BRESSOLLES ;
- Monsieur Gérard BELLECOSTE.

□ **8. Lieux, jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête**

° **Dans les administrations suivantes :**

Le dossier d'enquête unique restera déposé sur support papier pendant toute la durée de l'enquête dans les administrations suivantes :

- au siège de la communauté d'agglomération du SICOVAL, 65 rue du chêne vert, 31670 Labège ;
- à la mairie d'Ayguésvives, place du fort, 31450 Ayguésvives ;
- à la mairie de Baziège, 16 avenue de l'Hers, 31450 Baziège ;
- à la mairie de Montgiscard, 17 grand rue, 31450 Montgiscard

Une version dématérialisée du dossier d'enquête sera, par ailleurs, mise gratuitement à la disposition du public au siège de la communauté d'agglomération du SICOVAL depuis un poste informatique en libre accès.

Chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des lieux précités.

° **Sur le site internet** www.haute-garonne.gouv.fr/enquetezacrivel

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication, auprès de la préfecture de la Haute-Garonne, direction de la citoyenneté et de la légalité 1 place Saint-Étienne 31038 Toulouse cedex 9, du dossier d'enquête publique dès la publication de l'avis d'ouverture d'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

□ **9. Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations et propositions**

° **Consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête**

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions sur l'un des registres d'enquête ouverts à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture des sièges des administrations publiques listées ci-dessus.

° **Consigner ses observations et propositions sur le registre dématérialisé mis à disposition à l'adresse suivante :** www.haute-garonne.gouv.fr/enquetezacrivel

° **S'adresser par courrier postal ou électronique à la commission d'enquête**

Les observations du public pourront, par ailleurs, être adressées, pendant la même période, à la commission d'enquête :

- **soit par courrier postal :** au siège de l'enquête publique à l'adresse suivante : Communauté d'agglomération du SICOVAL, 65 rue du chêne vert, 31670 Labège, en inscrivant sur l'enveloppe la mention suivante « Enquête ZAC du Rivel ». Ne seront pris en compte que les courriers reçus au siège de l'enquête pendant la durée de l'enquête, le cachet de la poste faisant foi.

- **soit par courrier électronique en se rendant sur le site internet suivant :**

www.haute-garonne.gouv.fr/enquetezacrivel

° Les observations et propositions du public transmises par voie postale ou par courrier électronique ainsi que les observations consignées sur les registres d'enquête disponibles sur support papier dans les lieux d'enquête seront annexées, au fur et à mesure, au registre dématérialisé déposé au SICOVAL, siège de l'enquête, et accessibles sur le site internet suivant :

www.haute-garonne.gouv.fr/enquetezacrivel

° **Rencontrer la commission d'enquête en quatre lieux différents**

° Le public est invité à rencontrer la commission d'enquête lors de ses sept permanences suivantes :

° **Au siège de la communauté d'agglomération du SICOVAL :**

- Lundi 14 octobre 2019 de 9 h à 12 h
- Lundi 18 novembre 2019 de 14 h à 17 h.

° **À la mairie d'Ayguésvives :**

- Jeudi 7 novembre 2019 de 14 h à 17 h

° **À la mairie de Baziège :**

- Vendredi 25 octobre 2019 de 9 h à 12 h
- Mercredi 13 novembre 2019 de 9 h à 12 h

° **À la Mairie de Montgiscard :**

- Lundi 21 octobre 2019 de 14 h à 17 h
- Samedi 16 novembre 2019 de 9 h à 12 h

Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

□ **10. Information et obligations des propriétaires**

En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés, soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.

Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.

Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L.311-1 et L.311-2 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique seront en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant à défaut de quoi ils seront déchus de tout droit à indemnité.

□ **11. Durée et lieux où le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commission d'enquête**

Une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête restera déposée, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la préfecture de la Haute-Garonne, au siège du SICOVAL, aux mairies d'Ayguésvives, de Baziège et de Montgiscard, où le public pourra en prendre connaissance.

Les personnes intéressées pourront, à leur frais, obtenir communication du rapport et des conclusions en s'adressant au préfet de la Haute-Garonne - Direction de la citoyenneté et de la légalité -- 1 place Saint-Étienne - 31038 Toulouse cedex 9.

Enfin, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête pourront être consultés sur le site internet : www.haute-garonne.gouv.fr/enquetezacrivel

□ **12. Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue de l'enquête**

À l'issue de l'enquête :

- Le préfet de la Haute-Garonne soumettra pour avis aux maires de Baziège et de Montgiscard le dossier de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de leur commune respective, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête ainsi que le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint. Si les conseils municipaux de ces communes ne se sont pas prononcés sur cette question dans le délai de deux mois à dater de cette saisine, leur avis sera réputé favorable ;

- par application des articles L 126-1 du code de l'environnement et L 122-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, le préfet de la Haute-Garonne demandera au président de la communauté d'agglomération du SICOVAL d'inviter son organe délibérant à se prononcer, dans un délai qui ne pourra excéder six mois à dater de la date de clôture de l'enquête, par une déclaration de projet sur l'intérêt général du projet de réalisation de la ZAC du Rivel.

À l'issue et au vu des décisions prises sur les sujets abordés aux alinéas ci-dessus, le préfet de la Haute-Garonne se prononcera, par arrêtés :

- * sur l'utilité publique de l'opération ;
- * sur la mise en compatibilité des PLU des communes de Baziège et de Montgiscard ;
- * sur la cessibilité des parcelles dont il est projeté l'acquisition par voie amiable ou par voie d'expropriation ;
- * sur l'instauration de servitudes de passage de canalisations d'assainissement sur des fonds privés ;
- * sur l'autorisation environnementale unique, au titre des articles L.181-1 et suivants du code de l'environnement, des mêmes travaux ;
- * sur la suppression du passage à niveau n° 201.

Toulouse, le 14 août 2019

Pour le préfet et par délégation, le sous-préfet de Muret, Signé : Cécile Lenglet



Avis d'Appel Public à la concurrence

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Communauté de Communes Val'Aigo
Au nom et pour le compte du groupement de commandants
2 avenue St Exupéry
31340 VILLEMUR SUR TARN
Contact : marchespublics@valaigo.fr

Objet du marché : Service de transport de voyageurs et de location de minibus

Durée du marché : 1 an reconductible 3 fois

Nombre et consistance des lots :
Les prestations sont réparties en 2 lots :
Lot N°1 : Transport de voyageurs avec chauffeur
Lot N°2 : Location de minibus sans chauffeur

Procédure de passation : procédure adaptée ouverte

Modalités d'attribution :
Les conditions de participation sont indiquées dans le règlement de consultation.

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans les documents de la consultation accessibles via le profil acheteur suivant : <https://www.achatpublic.com>

Seule la transmission dématérialisée des offres est possible. Elle est effectuée via le profil d'acheteur suivant : <https://www.achatpublic.com>

Date limite de réception des offres : 08/11/2019 à 17h00

Adresse Internet du profil acheteur : <https://www.achatpublic.com>

Date d'envoi de l'avis à l'organisme de publication : 16/10/2019

Numéro de référence de l'accord-cadre : 2019-GRP-02

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Toulouse.

CONSTITUTIONS

Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 3 octobre 2019, à TOULOUSE.

Dénomination : **HOLDING LA COM-MANDERIE**

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

Siège social : 64 rue Poutier, 31100 TOULOUSE.

Objet : Prise de participations, animation et conduite de la politique générale des filiales.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 55500 euros divisé en 555 actions de 100 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément : cession d'actions soumise à agrément préalable des associés à la majorité des voix.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :

Dans les conditions statutaires et légales. Ont été nommés :

Président : Monsieur Marc BALLESTERO S 64 rue Poutier 31100 TOULOUSE.

La société sera immatriculée au RCS de TOULOUSE.

Pour avis,



Société d'Avocats
1 rue Bouquières - 31000 TOULOUSE
Tél. : 05.62.264.264
Fax : 05.62.264.265

Suivant acte sous seing privé en date à TOULOUSE du 04.10.2019, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **MITHIS**

Forme : Société par actions simplifiée

Siège social : 2 Esplanade Compans Caffarelli TOULOUSE (31000) - Objet social : L'acquisition et/ou la vente de fonds de commerce, de surface foncière, de droits à construire ou à lotir, d'immeubles bâtis ou non bâtis - Durée : 99 ans - Capital : 1000 euros - Président : Monsieur Stéphane AUBAY demeurant à PECHBUSQUE (31320) - 71 A route des Pyrénées; Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions par lui-même ou par le mandataire de son choix. Chaque action donne droit à une voix. Agrément :

En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions sont soumises à l'agrément préalable des associés statuant à la majorité des voix. Immatriculation au RCS de TOULOUSE

Pour Avis,



Laetitia ESTEBE
Avocat
11 rue du Sénéchal 31000 TOULOUSE
www.estebe-avocat.fr

Aux termes d'un acte SSP à Toulouse du 30/09/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : **OKARE**

Siège : 33 bis rue Roquelaine 31000 TOULOUSE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de TOULOUSE

Capital : 1 000 €

Objet : courtage en travaux, assistance à maîtrise d'ouvrage

Exercice du droit de vote : participation aux décisions collectives sur justification de l'identité de l'associé et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément des cessions : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Delphine GUICHE demeurant 33 bis rue Roquelaine 31000 TOULOUSE



Maître Nathalie BURGARD LE BOULC'H
Notaire
9 rue Urbain Vignères
31340 VILLEMUR SUR TARN

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Me Nathalie BURGARD LE BOULC'H notaire associé à VILLEMUR/TARN (31240) le 14/10/2019 il a été constituée une société civile immobilière dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme: Societe Civile Immobiliere regie par les dispositions de l'article IX du livre III du Code Civil .

Dénomination : **IMMONYELS**
Siège social : 909 Route des Vins 31340 LA MAGDELAINE SUR TARN

Objet social :
La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

durée : 99 ans
capital social : 1000 €
apport en numéraire : 1000 €

Gérant associé: . Mme Stephanie CRUBILHE, demeurant à FRONTON (31620) 12 rue Martrat Appt 15 et M.Florian FAVOT, demeurant à VILLEMUR SUR TARN (31340) 11 avenue Franklin Roosevelt gérants non statutaires.

immatriculation : RCS TOULOUSE
Cession de parts :Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit d'un ou plusieurs associés.Toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

POUR AVIS
Me BURGARD LE BOULC'H

SCP Jean-Pierre REVERSAT
Notaire
31210 MONTREJEAU

Suivant acte reçu par Maître Jean-Pierre REVERSAT Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Jean-Pierre REVERSAT », titulaire d'un Office Notarial à MONTREJEAU, 3, Voie du Bicentenaire en date du 3 Octobre 2019 enregistré à TOULOUSE le 7 octobre 2019 Dossier 2019 00011404 ref 3104P61 2019 N 01093

Il a été établi les statuts d'une Société Civile immobilière desquels il résulte notamment ce qui suit :

La société a pour objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La Société est dénommée : **JEMS**
Le siège social est fixé à : MONTREJEAU (31210) 23 Rue de la NESTE

La Société est constituée pour une durée de 99 années,

Les associés effectuent les apports en numéraire suivants à la société :

M. Jonathan LATOUR apporte la somme de CENT EUROS (100,00 EUR).

Mlle Sandra LOZANO Y FORCELLEDO apporte la somme de CENT EUROS (100,00 EUR).

Le capital social est fixé à la somme de : DEUX CENTS EUROS (200,00 EUR) divisé en 20 parts, de 10 € chacune, numérotées de 1 à 20 attribuées aux associés en proportion de leurs apports.

Le premier exercice social commencera à compter du jour de l'immatriculation de la société au RCS de TOULOUSE pour se terminer le 31 Décembre 2020.

Les premiers gérants sont : M. Jonathan LATOUR demeurant 23 Rue de la NESTE 31210 MONTREJEAU et Mlle Sandra LOZANO Y FORCELLEDO demeurant 23 Rue de la NESTE 31210 MONTREJEAU.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de TOULOUSE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er Octobre 2019, il a été constituée une société par action simplifiée avec pour dénomination sociale : « **Agence des Projets Génaux** » et dont le siège social est situé à l'Hôtel de Lassus, 6 rue du Barry, 31210 Montréjeau. Cette société au capital de 100 euros a pour objet social en France, dans l'Union européenne et à l'étranger, la conception, la commercialisation et la mise en œuvre d'opérations ou d'actions de formation ou de conseil en lien avec l'insertion, la politique de la ville, le développement local, l'agriculture, la conchyliculture et l'agroforesterie, l'économie sociale et solidaire et plus particulièrement la gestion de clauses environnementales et sociales dans les marchés publics et privés.

Jean ARROUCAU, demeurant 53 rue Fondeville, 31400 Toulouse, a été désigné, pour une durée indéterminée, président de ladite société dont la durée de vie est de 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé du 15 octobre 2019 à TOURNAY (65190), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par Actions Simplifiée
DÉNOMINATION : **OCCITANIE NETTOYAGE INDUSTRIEL SERVICE**
SIÈGE SOCIAL : 829, Avenue de Toulouse à MAZERES-SUR-SALAT (31260)

OBJET : Le nettoyage industriel intégrant notamment le nettoyage de bureaux, de locaux administratifs, d'ateliers et d'installations industrielles, la maintenance industrielle, la réparation de chaufferies et de sanitaires, le montage et la maintenance de cabines de peinture, la vente de produits d'entretien et de tous produits connexes, la formation dans la maintenance de cabines de peinture et de matériels d'application de peinture.

DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation au RCS

CAPITAL : 8 000 Euros.
APPORTS EN NUMÉRAIRE : 8000 Euros

PRÉSIDENT : Monsieur Papa BADIANE, demeurant au 41, Route de Salies à MONTSAUNES (31260)

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET EXERCICE DU DROIT DE VOTE : chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives et dispose d'un nombre de voix égal à celui des actions qu'il possède. Chaque associé peut se faire représenter par toute personne de son choix.

TRANSMISSION DES ACTIONS : toutes les cessions d'actions sont soumises à agrément. La demande d'agrément doit être notifiée au Président par lettre recommandée avec avis de réception. L'agrément est donné par décision collective adoptée à la majorité renforcée des associés représentant au moins les quatre-vingt pour cent (80 %) des droits de vote des associés présents, représentés ou votant par correspondance, étant précisé que le cédant participe audit vote.

IMMATRICULATION : au RCS de TOULOUSE

Pour avis, le représentant légal



Avis de constitution

Aux termes d'un acte reçu par Me Nicolas GATUMEL, notaire à TOULOUSE, le 14 octobre 2019, il a été constitué la société dont les caractéristiques suivent :

Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination : **SCI LES BARB'AYS**
Siège : TOULOUSE (31100) 31 avenue Pierre Molette

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation.

Objet : La société a pour objet directement ou indirectement en France ou à l'étranger :

- L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

- L'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires.

- Exceptionnellement l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société.

- Et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter la réalisation, à condition toutefois, d'en respecter le caractère civil.

Capital social : 1.000€, divisé en 1000 parts sociales de 1€ chacune, numérotées de 1 à 1000, entièrement libérées. Apports en numéraire.

Gérants : Monsieur Laurent HAYS, demeurant à TOULOUSE (31400), 33 rue léo Lagrange.

Cession de parts : Toute cession est libre entre associés, conjoints associés ou non, ascendants et descendants. Tout autre cession est soumise à agrément.

Pour avis, La gérance

Avis de constitution

Par acte SSP du 03.10.2019 à Toulouse, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale: société civile immobilière,

Dénomination : **AURYA**
Siège social : Avenue Lucien Servanty 31700 BLAGNAC

Objet: acquisition, aménagement, mise en valeur, administration, exploitation, location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; signature de tous actes et contrats en vue de l'acquisition de biens immobiliers y compris les contrats de prêts ; vente d'un des immeubles sociaux afin de permettre la poursuite de cet objet dans le cadre d'une gestion patrimoniale et civile dès lors que l'opération est exceptionnelle et n'a pas pour effet de vider la société de sa substance, ni pour effet de modifier le régime fiscal de la société ; Et plus généralement, toutes opérations quelconques de caractère financier, mobilier ou immobilier pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou tous objets connexes, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Durée de la Société : 99 ans
Capital : 100 €

Gérants : M. Yann MACHIN demeurant 1 rue Nègo Danos 81000 ALBI & Mme Aurélie BRÖENS demeurant 394 RD 820 - 82440 REALVILLE

Immatriculation de la Société au RCS de TOULOUSE.

Pour avis La Gérance



AGC
Société par actions simplifiée
au capital de 100 euros
Siège social : 52 Rue de la Plaine,
31150 BRUGUIERES

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BRUGUIERES du 07 octobre 2019, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : AGC
Siège : 52 Rue de la Plaine, 31150 BRUGUIERES

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 100 euros
Objet : Charpente, couverture, zinguerie

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Monsieur Alexis Caria, demeurant 52 rue de la Plaine, 31150 BRUGUIERES

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Toulouse.

Pour avis Le Président

A.L.E.S.
Société par actions simplifiée
Au capital de 100 €
31 avenue Jean François
Champollion - 31100 TOULOUSE

Avis de constitution

Suivant un acte ssp à TOULOUSE (31) du 04/10/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : A.L.E.S.
Forme sociale : S.A.S, Capital social : 100 €, Siège social : 31 avenue Jean François Champollion 31100 TOULOUSE,

Objet social : L'activité de conseil, d'intermédiaire et de courtage en opérations de banque et services de paiement, en opération d'assurance, en opération de prêt immobilier et toutes autres opérations auxiliaires, connexes ou similaires, Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au R.C.S.

Président : M. Jean-Marie SEMPE demeurant 239 chemin de Tucaut Résidence Les Tolosanes 31270 CUGNAUX, Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a droit de participer aux décisions collectives dès lors que ses titres de capital sont inscrits en compte à son nom.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Clauses restreignant la libre cession des actions : Toute cession d'actions à un tiers est soumise à l'agrément des associés, pris par décision extraordinaire, le cédant ne prenant pas part au vote. Immatriculation de la Société au R.C.S. de TOULOUSE (31).

Pour avis Le Président.

Par acte SSP du 10/10/2019 il a été constituée une SASU dénommée:

KALYPSA
Siège social: 50 avenue langevin 31400 TOULOUSE

Capital: 10.000 €
Objet: La société a pour objet en France et à l'étranger : toutes activités de marchand de biens en immobilier, à savoir l'achat de biens immobiliers en vue de leur revente; ainsi que toutes actions de promotion immobilière, au sens de l'art 1831-1 et suivants du code civil ainsi que toutes opérations de lotisseur , de maîtrise d'œuvre et de construction vente, la gestion, par location ou autrement, de tous biens immobiliers et plus généralement, la participation, directe ou indirecte, de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Président: LAMPLE Karine 50 avenue langevin 31400 TOULOUSE

Transmission des actions: Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote: Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de TOULOUSE

Suivant un acte ssp en date du 11/09/2019, il a été constituée une SAS

Dénomination : ACTIV POMPAGE BETON
Siège social : 16 Avenue Jean Monet 31770 COLOMIERS

Capital : 50000 €
Activités principales : le pompage de béton, l'achat et la vente de béton, la location de matériel de chantier, avec ou sans chauffeur

Durée : 99 ans
Président : M. HADDOU OU ALI Ismael

14 Allée De La Durance 31770 COLOMIERS

Cession d'actions : libre

Immatriculation au RCS de TOULOUSE

Pour avis La Gérance



Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Hélène SUSSET Notaire à LABARTHE SUR LEZE le 26 septembre 2019 a été constituée la société civile immobilière suivante :

Dénomination : **SCI PHECLAS**
Siège social : TOULOUSE (31500) 2 rue du Romarin

Objet social : Acquisition, administration, construction, gestion par location ou autrement et la vente éventuelle et exceptionnelle de tous immeubles bâtis ou non et de tous droits immobiliers.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation

Capital social : 1 000 € ; apports en numéraire : 1 000 €

Co-gérants : M. Serge BATTISTELLA demeurant à TOULOUSE, 2 rue du Romarin et Mme Chantal DAVID épouse BATTISTELLA demeurant à TOULOUSE 2 rue du Romarin, pour une durée illimitée.

Agrement : cession de parts entre vifs libres entre associés, et soumises à agrément dans les autres cas ; agrément en cas de décès. Organe compétent : associés représentant plus de ¾ des parts sociales.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de TOULOUSE.

Pour avis Le Notaire.



Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14/10/2019 il a été constituée une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : CCMG
Forme : Société civile immobilière
Capital social : 100 € constitué uniquement d'apports en numéraire

Siège social : 39 rue de la jeunesse - 31200 TOULOUSE

Objet social : l'acquisition, la location, la sous-location, l'administration, l'exploitation par bail ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis ; l'édification de bâtiments et éventuellement l'aliénation de ces immeubles devenus inutiles ; l'obtention de tout financement nécessaire

Clause restreignant la libre cession des parts sociales : toute cession de parts sociales est soumise à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés

Gérance : Monsieur Ghislain MOUNKALA et Madame Céline COUDRIN demeurant tous les deux 39 rue de la jeunesse - 31200 TOULOUSE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de TOULOUSE

Suivant un acte Sous seing privé en date du 1er octobre 2019, il a été constituée une Société civile immobilière, dont les caractéristiques sont les suivantes :

FORME : Société civile immobilière
DENOMINATION SOCIALE: PALOMA
SIÈGE SOCIAL : 35 rue Salambo 31200 TOULOUSE

OBJET SOCIAL : La société a pour objet l'acquisition, la construction, la rénovation & la mise en valeur de tous immeubles, tant en France qu'à l'étranger, en vue de la location. Et plus généralement, toutes opérations pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de ces opérations.

CAPITAL SOCIAL : Cinq cents Euros en numéraire, en 500 parts de 1 €.

DURÉE : 99 années

GERANTE : Madame ESCAT BOUTIARES Stéphanie demeurant 35 rue Salambo, à TOULOUSE (31200).

IMMATRICULATION : au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse

Pour avis, La Gérante.



Avis de constitution

Avis est donné de la constitution de la Société civile immobilière **PIERCEL IMMOBILIER**

SIÈGE SOCIAL : AYGUESVIVES (31450) 53 Chemin d'Occitanie

OBJET : L'acquisition, l'administration, la vente et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

DURÉE : 99 années
CAPITAL : 1000 euros

GERANCE : Monsieur Pierre-Cédric DANIER, demeurant 53 Chemin d'Occitanie - 31450 AYGUESVIVES et Madame Céline DANTIER, demeurant 53 Chemin d'Occitanie - 31450 AYGUESVIVES

IMMATRICULATION : au RCS de Toulouse.

Pour avis,

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : **OLA**
FORME : Société à responsabilité limitée
SIÈGE SOCIAL : 6 Rue Caminade 31000 TOULOUSE

OBJET : Restauration traditionnelle
DURÉE : 99 années
CAPITAL : 2 000 euros

GERANCE : Monsieur Fermin MARTINEZ OLABARRIETA demeurant 13 Allée des Soupis 31000 TOULOUSE

IMMATRICULATION : au RCS de TOULOUSE.

Pour avis,



Gérald BENARROUS
Avocat
73 rue du Cagire - 31100 Toulouse

Avis de constitution

Forme : Société à Responsabilité Limitée à associé unique
Dénomination : **SARL LDCL**
Siège social : 749 Chemin d'Embalens 31620 CASTELNAU D'ESTRETFONDS

OBJET : Maçonnerie générale et tous travaux publics, terrassements, démolition, voirie et réseaux divers

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

CAPITAL SOCIAL : 1 500 € divisé
GERANCE : Monsieur Helder, Filipe MACEDO DA COSTA, demeurant 749 Chemin d'Embalens, 31620 CASTELNAU D'ESTRETFONDS

IMMATRICULATION RCS de TOULOUSE

Pour avis, La Gérance

CESSIONS



Etude de Maître Hélène CHAVIGNY
Notaire
à BESSIERES (Haute-Garonne),
84 Faubourg des Arts.

Insertion - Cession de Fonds de Commerce

Suivant acte reçu par Maître Hélène CHAVIGNY , Notaire à BESSIERES, 84 Faubourg des Arts , le 1er octobre 2019, enregistré à TOULOUSE SUD EST, le 3 octobre 2019, Folio 3104P61 2019 N 1094 Dossier n° 2019 11236, a été cédé un fonds de commerce de CARROSSERIE ET PEINTURE EN GENERAL ENTRETIEN MECANIQUE DE TOUTS VEHICULES. ACHAT, VENTE ET REPARATION DE VEHICULES. CARROSSERIE CONSTRUCTION ET REMPLACEMENT DE PARE-BRISÉS par :

La Société dénommée **JB CARROSSERIE**, Société à responsabilité limitée au capital de 5000 €, dont le siège est à SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE (31650), 10 Avenue de Toulouse, identifiée au SIREN sous le numéro 751896127 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE. représentée par Monsieur Jérôme BIQUE agissant en sa qualité de gérant statutaire

A : La Société dénommée **AZEMA**, Société à responsabilité limitée au capital de 20000 €, dont le siège est à SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE (31650), 10 Avenue de Toulouse, identifiée au SIREN sous le numéro 852946094 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte. L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (100 000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour CENT MILLE EUROS (100 000,00 EUR),
- au matériel pour QUATRE-VINGT MILLE EUROS (80 000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date de insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.



1 rue du Prieuré - 31000 TOULOUSE

Suivant acte sous seing privé en date du 15/10/2019 à Toulouse : **ASAHI** Société par actions simplifiée au capital de 8.000€ sis 49 rue du Taur 31000 TOULOUSE immatriculée au RCS de Toulouse sous le numéro 520 863 531, représenté par M. Philippe AVRIL,

Par Assp du 17/09/2019 enregistré au SIE de TOULOUSE le 24/09/2019 référence 3104P61 2019 A 04111, la société **ECOLE VIDAL** au capital de 7 622,45 €, RCS 387 972 060 TOULOUSE 4 place Agapito Nadal 31300 Toulouse, représentée par Monsieur DOMINIQUE BISBAU a cédé à l'Association **AGEC VIDAL**, Association Loi 1901, enregistrée à la Préfecture de la Haute Garonne, SIREN 808 342 521, 4 place Agapito Nadal, 31300 Toulouse, représentée par Monsieur Jean-Marie BÉDRY, un fonds d'enseignement, moyennant le prix de 290 000 €, comprenant éléments incorporels pour 290 000 €. Entrée en jouissance au 1/05/2019. Les oppositions s'il y a lieu, se feront au 4 place Agapito Nadal 31300 Toulouse

SCP DESSART-DEVIERS
Avocats
5, rue Tolosane 31000 TOULOUSE

Cession de fonds de commerce

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à TOULOUSE du 30 septembre 2019 enregistré au Service départemental de l'enregistrement Toulouse, Dossier 2019 00012019 - référence 3104P61 2019 A 04831, le 14 octobre 2019, La SAS **LE GOUT DES OTRES** société par actions simplifiée, RCS TOULOUSE : 792 258 600, siège 6, Allée de la Neste à COLOMIERS (31770). A cédé à la **SARL VIGNERES** Sabine, société à responsabilité limitée, RCS TOULOUSE : 853 385 599, siège : 6, Allée de la Neste à COLOMIERS (31770). Un fonds de commerce de restauration traditionnelle exploité au 6, Allée de la Neste à COLOMIERS (31770) Au prix de 230.500 euros, Entrée en jouissance et transfert de propriété au 30 septembre 2019, Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales au cabinet de Maître Julien DEVIERS - 5, rue Tolosane - 31000 TOULOUSE pour la correspondance et la validité.

Pour avis

TRANSFERTS DE SIÈGE SOCIAL

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
2 Impasse Couzinet
Parc de la Plaine - BP 95818
31505 TOULOUSE CEDEX 5

CARROSSERIE JEAN-PAUL
SARL au capital de 7 500 euros
Siège social : 22 BIS CHEMIN DE LA VIOLETTE - 31240 L'UNION
485 134 050 RCS TOULOUSE

Aux termes d'une décision du 25/09/2019, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 22 bis chemin de la Violette, 31240 L'UNION au 34 route de Cépet, 31620 LABASTIDE SAINT SERNIN à compter du 1er octobre 2019, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis
La Gérance

FOLK AGENCY
Société à responsabilité limitée
au capital de 150 000 euros
Siège social :
33 BIS RUE D ANTIPOUL
APPARTEMENT 69
31300 TOULOUSE
842 234 007 RCS TOULOUSE

Aux termes d'une délibération en date du 08/10/2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée **FOLK AGENCY** a décidé de transférer le siège social du 33 BIS RUE D ANTIPOUL APPARTEMENT 69, 31300 TOULOUSE au VILLA D1 18 RUE DE CUGNAUX 31300 TOULOUSE à compter du 08/10/2019, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis
La Gérance

AUVEA INGENIERIE
Société à responsabilité limitée
unipersonnelle
au capital de 125.000 euros
Siège social : 15, rue Alfred Sauvy
31270 CUGNAUX
RCS TOULOUSE 450106000

Avis de publicité

Aux termes des décisions de l'associé unique du 01/10/19, il résulte que :
- Le siège social a été transféré à compter du 01/10/19 et l'article 4 des statuts modifié en conséquence : - Ancienne mention : Siège : 15, rue Alfred Sauvy, Zac de Franczal - 31270 CUGNAUX - Nouvelle mention : Siège : 22, Chemin Canto Laouzeto, 31100 TOULOUSE
Mention sera faite au RCS : TOULOUSE.

Pour avis,

AUVEA
Société à responsabilité limitée
au capital de 10.960 euros
Siège social : 15, rue Alfred Sauvy
31270 CUGNAUX
RCS TOULOUSE 449512953

Avis de publicité

Aux termes des décisions de l'associé unique du 01/10/19, il résulte que :
- Le siège social a été transféré à compter du 01/10/19 et l'article 4 des statuts modifié en conséquence : - Ancienne mention : Siège : 15, rue Alfred Sauvy, Zac de Franczal - 31270 CUGNAUX - Nouvelle mention : Siège : 22, chemin Canto Laouzeto, 31100 TOULOUSE
Mention sera faite au RCS : TOULOUSE

Pour avis,

FOLK MEDIA
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : Appt 69
33 bis rue d'Antipoul
31300 Toulouse
522958586 RCS Toulouse

Aux termes d'une décision en date du 8/10/2019, la gérance de la société à responsabilité limitée **FOLK MEDIA** a décidé de transférer le siège social du Appt 69 33 bis rue d'Antipoul, 31300 Toulouse au VILLA D1 18 RUE DE CUGNAUX 31300 TOULOUSE à compter du 8/10/2019, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,
La Gérance

ROU GROUPE
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 080 000 euros
Siège social : Appt 69 33 bis rue
d'Antipoul 31300 Toulouse
817844863 RCS TOULOUSE

Aux termes d'une décision en date du 8/10/2019, la gérance de la société à responsabilité limitée **ROU GROUPE** a décidé de transférer le siège social du Appt 69 33 bis rue d'Antipoul, 31300 Toulouse au VILLA D1 18 RUE DE CUGNAUX 31300 TOULOUSE à compter du 08/10/2019, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,
La Gérance



13, impasse teynier
31100 Toulouse

GARAGE DE LA THESAUQUE
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 28 rue du Laytîé
31560 NAILLOUX
RCS TOULOUSE 402 837 223

Aux termes d'une décision en date du 07/10/2019, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 28 rue du Laytîé 31560 NAILLOUX au 61 avenue d'Occitanie 31290 AVIGNONNET LAURAGAIS à compter du 07/10/2019 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

SOCIETE D'AMEUBLEMENT ET D'ENVIRONNEMENT CONTEMPORAIN - SADEC
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : 41 Route d'Espagne
31320 PORTET SUR GARONNE
451 118 186 RCS TOULOUSE
TRANSFERT DE SIEGE

Suivant procès-verbal des décisions de la gérance du 07/10/2019, qui sera soumis à la collectivité des associés aux fins de ratification, le siège social est transféré du 41 Route d'Espagne - 31120 PORTET SUR GARONNE au 41 Bis Route d'Espagne - 31120 PORTET SUR GARONNE à compter du 21/10/2019 et l'article 1-4 des statuts modifié en conséquence.

Pour avis,



RBMG DEVELOPPEMENT
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5 000 €
Siège Social : 13 PORT SAINT SAUVEUR 31000 TOULOUSE
749 833 927 RCS TOULOUSE

Par décision de l'associé unique du 30/09/2019, il résulte :
Le siège social a été transféré à 13 Port Saint-Etienne 31 000 Toulouse à compter 30 septembre 2019. L'article « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de Toulouse.

Pour avis,



eliksir
EURL au capital de 3000 €
Siège social : 3 impasse de Bagnolet
31 100 Toulouse
R.C.S. TOULOUSE 841 252 216

Avis de publicité

Aux termes de la décision de l'associé unique du 30 Septembre 2019, il a été décidé de modifier le siège social :
La Société a pour siège social :
- 27 rue Jules Tellier 31100 Toulouse
Le reste de l'article demeure inchangé.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

SASU NEJAH au capital de 1 000 euros.
Siège social : 9 Av du Général Leclerc
31270 Cugnaux.
RCS 847 627 502

Par AGE du 15/10/2019, les associés ont décidé à compter du 21/10/2019 de transférer le siège social au 1 rue Pablo Picasso, 31270 Cugnaux.
Immatriculée RCS Toulouse

TANGERINE LAND
SAS au capital de 708000 €
Siège social :
18 Rue de la MAIRIE, 31450 Belberaud
834 536 500 RCS de Toulouse
L'AGE du 10/10/2019 a décidé de transférer le siège social de la société 150 Rue de la DECOUVERTE, 31670 Labège, à compter du 10/10/2019.
Mention au RCS de Toulouse

Forme : SCI. Dénomination : **RUE DE LA LIBERTE**, au capital de 304.90 €. 423466986 RCS Toulouse. L'AG Extraordinaire du 11/10/2019 a décidé de transférer le siège social de la société du 11 Place de la Sous Préfecture 31290 VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS au 7 Chemin d'Enbounet 31290 VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS à compter du 12/10/2019. Modifications au RCS TOULOUSE

Forme : SCI. Dénomination : **M.C.S.A.**, au capital de 1000 €. 844222703 RCS Toulouse. L'AG Extraordinaire du 04/10/2019 a décidé de transférer le siège social de la société du 4 rue Bernadet Centre d'affaires Bernadet 31830 Plaisance du Touch au 40 rue Paul Valéry boîte 48 31200 Toulouse à compter du 04/10/2019. Modifications au RCS TOULOUSE

MODIFICATIONS DIRIGEANT(S)

Avis de modification

Dénomination : **LUSSO TRAITEUR**
Forme : SARL
Capital : 300€
Siège : 5 Chemin de Pichanelle 31320 VIEILLE-TOULOUSE
RCS TOULOUSE 828 851 311
Selon AGE du 01.07.2019, il a été décidé de nommer de nouveaux cogérants :
ANCIENNE MENTIONS :

Forme : SARL
Capital : 300€
Siège : 5 Chemin de Pichanelle 31320 VIEILLE-TOULOUSE
RCS TOULOUSE 828 851 311
Gérant : M. Sadek BETKA
Demeurant 204 Route de Launaguet Apt G02 31200 TOULOUSE
NOUVELLES MENTIONS :

Forme : SARL
Gérants : M. Sadek BETKA
Demeurant 204 Route de Launaguet Apt G02 31200 TOULOUSE
M. Brice FENECH
Demeurant 9 rue Boilly 31300 TOULOUSE
M. Pierre SALVANS
Demeurant 11 Rue de l'action française 31400 TOULOUSE

Dénomination, durée, capital, forme et date de clôture restent inchangés. Dépôt des pièces sera effectué au RCS de TOULOUSE

Pour avis,



Marine VAISSIERE
Avocat
32 allée Jules Guesde
31000 TOULOUSE

JLC CONSEILS ET DEVELOPPEMENT
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 135 rue du Faubourg Bonnefoy - 31500 Toulouse
807.570.999 RCS Toulouse

Aux termes d'une AGE en date du 30.09.2019 les associés ont nommé la société THOMAS DARCEL FINANCE, SAS au capital de 2000€, dont le siège social est 9, rue des Fleurs à Bruguères (31150) et immatriculée au RCS Toulouse sous le n°852948314, en qualité de Présidente en remplacement de M Jean-Luc CASTANET, demeurant à 1, rue du Gerfaut, 31240 L'Union, démissionnaire.

Pour avis

C'FRUITHE
Société par actions simplifiée
au capital de 500 €
Siège : 4 Avenue de Cugnaux
31270 VILLENEUVE TOLOSANE
852080985 RCS de TOULOUSE

Par décision des associés du 05/09/2019, il a été décidé à compter du 15/10/2019 de :
- nommer Président du conseil d'administration M. RENAUDIN Serge 22 rue mozart 31270 VILLENEUVE TOLOSANE en remplacement de EL FAKIR Sarah démissionnaire. - prendre acte du départ de l'Associé NOUIGA Yasmine démissionnaire. Mention au RCS de TOULOUSE

SAS SAMLIE HOLDING
Société par actions simplifiée
au capital de 116 200 euros
Siège social : 10 avenue de Toulouse,
31650 ST ORENS DE GAMEVILLE
821 509 361 RCS TOULOUSE

Aux termes d'une décision du Président en date du 29/12/2018, il résulte que :
Le mandat de directeur général de Nicolas SAMHAT a expiré le 22 juin 2018.
Il n'est ni reconduit ni remplacé.

Pour avis,
Le Président

SARL ETELYA
SARL au capital de 50000 €
Siège social : 6 Avenue Honoré Serres - 31000 TOULOUSE
484355334 RCS de TOULOUSE

Par AGE du 11/09/2019, il a été décidé de nommer nouveau gérant M. ABDURAHMAN AHMAD Nawroz demeurant 38 Chemin En Sigal 31770 COLOMIERS à compter du 11/09/2019 en remplacement de M. AHMAD rawaz démissionnaire
Mention au RCS de TOULOUSE

CORAIL
SARL au capital de 10000 €
Siège social : 14 Chemin De La Chasse - 31770 COLOMIERS
822002382 RCS de TOULOUSE

Par AGE du 11/05/2018, il a été décidé de nommer nouveau gérant M. SERSOU Karim demeurant 11 Rue Vincent Van Gogh 31100 TOULOUSE à compter du 11/05/2018 en remplacement de M. RODRIGUEZ jérôme démissionnaire
Mention au RCS de TOULOUSE

SARL EFTALYA
SARL au capital de 50000 €
Siège social : 6 Avenue Honoré Serres - 31000 TOULOUSE
484355334 RCS de TOULOUSE

Par AGE du 11/09/2019, il a été décidé de nommer nouveau gérant M. ABDURAHMAN AHMAD Nawroz demeurant 38 Chemin En Sigal 31770 COLOMIERS à compter du 11/09/2019 en remplacement de M. MOROGLU HUSEYIN démissionnaire
Mention au RCS de TOULOUSE

LES DRETS, SCEA au capital de 1 524€, Lieu dit Les Drets, 31230 Montbernard, 381 557 537 RCS Toulouse. L'AGE a décidé, le 21/9/2019, de nommer nouveau gérant, au 22/10/2019, Mr GOUBE Philippe, 718 chemin du Moulin Rou, 13850 Gréasque en remplacement de Mr Xavier GOUBE démissionnaire. Mention au RCS de Toulouse

MODIFICATION COMMISSAIRE AUX COMPTES

3 B
Société par actions simplifiée au capital de 165 398,71 euros
Siège social : 7 Rue André Clou, Centre commercial De Gros - 31100 TOULOUSE
310 382 700 RCS TOULOUSE
Le 30/09/2019, l'Assemblée Générale a pris acte que la Société EXCO-GRACIE, Commissaire aux comptes titulaire, a été absorbée par la Société EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST à effet du 31/10/2012 par suite d'une transmission universelle de patrimoine. Par conséquent, elle a pris acte que, le mandat de Commissaire aux comptes titulaire ayant été transmis à la Société EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST à la même date, cette dernière a poursuivi le mandat en cours jusqu'à son terme.

Pour avis, Le Président

Pour vos demandes de DEVIS

32 Rue Riquet
31000 Toulouse



Pour avis

NOTRE TÉLÉPHONE

09 83 27 51 41

MODIFICATIONS CAPITAL SOCIAL



NEA CONSTRUCTION
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : C/O ANNEX - BAL N°16
70 Rue Jacques Babinet
31100 TOULOUSE
828 374 652 RCS TOULOUSE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 juin 2019, le capital social a été réduit d'une somme de 5000 euros, pour être ramené de 10 000 euros à 5000 euros par rachat et annulation de 500 parts sociales.

La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :
ARTICLE 9 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : «Le capital social est fixé à dix mille euros (10 000 euros).»
Nouvelle mention : «Le capital social est fixé à cinq mille euros (5000 euros).»

Pour avis
La Gérance



KOOP AVOCATS
116, route d'Espagne - boîte à lettres
223 - Hélios 3 - 2ème étage
31100 TOULOUSE

ACCESS FINANCE
Société par actions simplifiée
au capital de 110 000 euros
Siège social : 15 rue Alfred Sauvy
31270 CUGNAUX
522 366 319 RCS TOULOUSE

Avis

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 juillet 2019, il résulte que :
- Le capital de la société de 1000 euros a été augmenté par une incorporation des réserves d'un montant de 109 000 euros et porté à 110 000 euros à compter de ce jour.
Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera faite au RCS de TOULOUSE

Pour avis
Le Président



Société d'Avocats
1 rue Bouquières - 31000 TOULOUSE
Tél. : 05.62.264.264
Fax : 05.62.264.265

AMERICAFER
Société à responsabilité limitée
au capital de 75 000 euros
Siège social : 64 chemin de Fenouillet 31200 TOULOUSE
RCS Toulouse 344 884 804

Par décisions de l'AGE du 10.10.2019, le capital social a été augmenté de 75 000 euros par l'émission de 500 parts sociales nouvelles.

Ancienne mention :
capital social : 75 000 €
Nouvelle mention :
capital social : 150 000 €
Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence

Pour avis,

FONCIERE DES CAPITOLS
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2 713 000 €
porté à 4 213 000 €
Siège social : 1 rue Gabriel Péri - 31000 TOULOUSE
RCS TOULOUSE 334 923 547

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 1er juillet 2019 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 1 500 000 € par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à 2 713 000 €
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à 4 213 000 €

Pour avis
La Gérance

DISSOLUTIONS

P.C.C. PLOMBERIE CHAUFFAGE CLIMATISATION
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 Euros
Siège social : 6, Rue Paul Charrier
Zone Monlong
31100 TOULOUSE
RCS TOULOUSE : 485 384 390

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 30 septembre 2019, la société LAM'S, Société à responsabilité limitée au capital de 157 000 Euros, dont le siège social est fixé 6, Rue Paul Charrier - Zone Monlong - 31100 TOULOUSE, immatriculée au RCS de Toulouse sous le numéro 439 069 808 a, en sa qualité d'associée unique de la société P.C.C. - PLOMBERIE CHAUFFAGE CLIMATISATION, décidé la dissolution anticipée de ladite Société. La date d'effet comptable et fiscal de la dissolution a été fixée au 1er janvier 2019. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société P.C.C. - PLOMBERIE CHAUFFAGE CLIMATISATION peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de Toulouse.

Pour avis



Laetitia ESTEBE
Avocat

11 rue du Sénéchal 31000 TOULOUSE
www.estebe-avocat.fr

ATELIER ABCISSE
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 €
Siège social : 15 rue Peyrolières,
31000 TOULOUSE
824 693 444 RCS TOULOUSE

Avis de dissolution

Aux termes de l'AGE du 30/09/2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 septembre 2019 et sa mise en liquidation.
L'assemblée générale a nommé comme Liquidateur Emilie SIGNAC 15 rue Peyrolières 31000 TOULOUSE, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé au 15 rue Peyrolières 31000 TOULOUSE, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de TOULOUSE, avec mention au RCS.

MODIGLIANI
Société à responsabilité limitée
En liquidation
au capital de 8 000 euros
Siège social : 10 Place Marnac
31520 RAMONVILLE SAINT AGNE
493 795 173 RCS Toulouse

Avis de publicité

Préambule
Par décision du 30/09/2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/09/2019 et sa mise en liquidation.
A été nommé Liquidateur DECHELETTE Frédéric, demeurant 10 Place Marnac 31520 RAMONVILLE ST AGNE, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé au 10 Place Marnac 31520 RAMONVILLE ST AGNE, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Toulouse.
Mention sera faite au RCS : Toulouse.

Pour avis,

AUDISUD EXPERTISE

B.P.A.I.S.
Société par Actions Simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 3 rue Monplaisir
31 130 QUINT FONSEGRIVES
R.C.S. TOULOUSE 839 162 021

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16 septembre 2019, les actionnaires ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 16 septembre 2019 et sa mise en liquidation et a nommé comme liquidateur Monsieur Philippe BERGES - domicilié 3 rue Monplaisir - 31130 QUINT FONSEGRIVES.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social : 3 rue Monplaisir - 31130 QUINT FONSEGRIVES.
Mention sera faite au RCS : TOULOUSE.



Notre ADRESSE MAIL

annonceslegales@lejournaltoulousain.fr



Etude de Maître Florence MERIC-AURIOL
Notaire à SAINT-JORY (Haute-Garonne), 5 Place Ivan Paul Lafont

H.M.
SCI au capital de 10000,00 Euros
39 chemin des Coteaux,
31780 CASTELGINEST
791549918 R.C.S. Toulouse

Par décision de l'AGE en date du 29/08/2019 il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/09/2019, nommé en qualité de liquidateur Monsieur Laurent HAUBERT, 39 chemin des Coteaux, 31780 CASTELGINEST et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège de la société.
Mention en sera faite au RCS de Toulouse

Pour avis
Le notaire.

AQUA SR
SASU au capital de 500 €
Siège social : 39 route de Balma
31130 PIN BALMA
848 384 863 RCS TOULOUSE

En date du 10/10/2019, la société SR D'OCCITANIE, SAS au capital de 10.000 €, sise 39 route de Balma - 31130 PIN BALMA, 844 651 604 RCS TOULOUSE, associée unique de la société AQUA SR, a décidé la dissolution sans liquidation de cette société dans les conditions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil. Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société AQUA SR à la société SR D'OCCITANIE, à l'issue du délai d'opposition des créanciers qui est de 30 jours à compter de cette publication.

SARL KH DISCOUNT au capital de 10000 € Siège social : 10 RUE ISAAC NEWTON SPI PARC DU DUMAINE - LOCAL NUMERO A01 31830 PLAISANCE DU TOUCH 819606625. L'AGE du 30/09/2019 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/09/2019 et sa mise en liquidation amiable. Liquidateur: M. Haitem EL AAOUANI demeurant au 6 rue Edmond Haraucourt, appartement 306 31100 TOULOUSE. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. RCS Toulouse.

SASU S.B LIMITED au capital de 100€ Siège social : 2 rue de Lestang, appartement 256 31100 TOULOUSE 841724412. L'AGE du 30/06/2019 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/06/2019 et sa mise en liquidation amiable. Liquidateur: M. BRAHIM Samire demeurant 2 rue de Lestang, appartement 256 31100 TOULOUSE. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. RCS Toulouse.

LIQUIDATIONS

CBRS OWEZAREK JOEL
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 15 000 euros
Siège social : ROUTE DE TOULOUSE
31460 MAUREVILLE
Siège de liquidation : route de
Toulouse - 31460 MAUREVILLE
484041850 RCS TOULOUSE

Aux termes d'une décision en date du 31/08/2019, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de TOULOUSE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur

Clôture de liquidation

DMH EXPERTS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 €
Siège social : 1 Allée Maurice Sarraut - 31300 TOULOUSE
848 364 485 RCS TOULOUSE
Aux termes des décisions de l'assemblée générale en date du 27.9.2019, il résulte que les associés ont,
- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur et déchargé de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de TOULOUSE.
Mention sera faite au RCS : TOULOUSE.

Pour avis,

AUDISUD EXPERTISE

ADI
Société par Actions Simplifiée
Unipersonnelle
Au capital de 2.000 euros
Siège social : 41 Avenue de
Castelnaudary - 31250 Revel
R.C.S. TOULOUSE 839 882 420

Par décision du 31 août 2019, les associés, statuant au vu du rapport du Liquidateur ont approuvés les comptes de liquidation ; donné quitus au Liquidateur et déchargé de son mandat ; décidé la répartition du produit net et de la liquidation ; prononcé la clôture des opérations de liquidation à la date du 31/08/2019. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de TOULOUSE.
Mention sera faite au RCS : TOULOUSE

DIVERS



8 Allée du Lauragais - BP 70131-31772 COLOMIERS CEDEX. **VENTE D'UN APPARTEMENT VACANT à CORNEBARRIEU** Conformément à la loi Elan et à l'article L443-1 (III) du CCH, les biens sont proposés en priorité dans un délai de 2 mois à compter du présent avis à l'ensemble des locataires de logements appartenant aux bailleurs sociaux dans le département (sous plafonds de ressources).
Résidence LE PONT VIEUX - Année 1992 - T3 - 14 Rue du Pont Vieux-Apt 311- 68.02 m² - 1er étage avec balcon - DPE : C - Copropriété de 64 lots - Montant des charges : 574.52 €
Prix de vente aux locataires d'Altéal sous plafonds de ressources : 107 950 €. • Prix de vente à l'ensemble des personnes physiques, des gardiens d'immeuble et des collectivités territoriales : 120 650 €
Contactez le Service Vente au 05.81.501.501

SCI CMELTO
Société civile immobilière
Capital de 200.000 €
Siège social : 4 avenue des Châlets
31140 LAUNAGUET
RCS TOULOUSE 792700023

Aux termes des actes de cession et de donation de parts sociales reçus par Me GEMIN-BONNET, notaire à CASTELGINEST (31) le 17 juin 2019, et suite à l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 17/06/2019, les associés :
Ont décidé de transférer à compter du 17/09/2019 le siège social qui était à SAINT SAUVEUR (31790) 60 chemin des bois à l'adresse suivante LAUNAGUET (31140) 4 avenue des Châlets. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Ont pris acte de la démission de Marie-Noëlle GAJEWSKI de son mandat de gérant à compter du 17/06/2019, Mr Cédric GAJEWSKI, demeurant à LAUNAGUET (31140) 4 avenue des Châlets conservant sa fonction de gérant. L'article 33 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention au RCS de TOULOUSE

Pour insertion, le notaire.

RECTIFICATIFS

Rectificatif / Additif

Il y a lieu de modifier l'annonce parue dans le numéro 857 du 26/09/2019 concernant la société **KME TOULOUSE**, il fallait lire :

La démission de la société KME STRUCTURES ECHAFAUDAGES, SARL représentée par Monsieur Christophe KANDEL, de son mandat de Président a été prise en compte et a pris effet de manière immédiate.

En lieu et place de
La démission de Monsieur Christophe KANDEL de son mandat de Président a été prise en compte et a pris effet de manière immédiate.
Le reste est sans changement

Rectificatif

Rectificatif à l'annonce parue dans le 18/04/2019 et au rectificatif paru le 25/07/2019 concernant l'apport du fonds de commerce **CAVE SAINT JEROME**. Il y avait lieu de lire : les créanciers de l'apporteur devront faire, s'il y a lieu, la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de Commerce de TOULOUSE dans les 10 jours de la dernière en date des insertions légales.

Pour avis

Rectificatif à l'annonce parue le 20/06/2019 concernant l'annonce **CAP AUTOMOBILES** SIREN 827 881 509 il convenait de lire: dissolution anticipée à compter du 28/02/2019 et non 29/02/2019.

RECTIFICATIF : SARL à capital variable **PHILIA INGENIERIE** (Journal Toulousain du 10/10/2019), il fallait lire : Monsieur COURTIN Jérémie demeurant 3 rue Pégase, APT B27, 31700 MONDONVILLE

Dans l'annonce parue dans le Journal Toulousain du 10/10/2019, concernant la société **TRANS VTC EXPRESS**, il convient de lire: «Par AGE»

Infogreffe.fr : un accès direct aux informations des Greffes des Tribunaux de Commerce.

Les Greffes des Tribunaux de Commerce



CONTACTEZ-NOUS !

Pour votre DÉPÔT d'annonces légales et judiciaires et vos demandes de DEVIS



32 Rue Riquet, 31000 Toulouse



09 83 27 51 41



annonceslegales@lejournaltoulousain.fr